

## PV VILLE DE GRAVELINES

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

- *Enquêtes publiques – Projet CAP 2020 & Projet Zone Grandes Industries 2 – Intervention du Grand Port Maritime de Dunkerque*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- 1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 9 et 23 Juin 2023
- 2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N<sup>os</sup> 2023/079 à 2023/103)

#### **A. PERSONNEL COMMUNAL :**

- 3. Création des emplois permanents
- 4. Création d'un emploi permanent
- 5. Création des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 6. Mises à disposition du personnel communal

#### **B. ADMINISTRATION GENERALE :**

- 7. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
- 8. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
- 9. Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
- 10. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
- 11. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes
- 12. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 13. Désignation des membres de la Commission délégation de service public
- 14. Rapport d'activité 2022 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme
- 15. Rapport d'activité 2022 – Communauté Urbaine de Dunkerque
- 16. Information – Présentation du Compte Financier 2022 de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs
- 17. Rapport du Délégué de Service Public du Camping 2021/2022 – SARL Vauban Plein Air
- 18. Rapport du Délégué de Service Public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution – Société Gravelines Network - Année 2022
- 19. Rapport 2022 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD)

#### **C. SPORTS :**

- 20. Subvention à l'association « Gravelines Judo »

#### **D. EDUCATION :**

21. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2023-2024
22. Demande d'octroi d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque - Ateliers linguistiques – Année Scolaire 2023/2024
23. Demande d'octroi d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2024
24. Remise aux élèves des écoles de billets d'entrée au festival international du Cirque des Hauts de France

#### **E. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :**

25. Subvention exceptionnelle à la Fédération du Mémorial de l'Otan

#### **F. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :**

26. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
27. Enquête publique – Grand Port Maritime de Dunkerque - Projet CAP2020 – Avis du Conseil Municipal
28. Enquête publique – Grand Port Maritime de Dunkerque - Projet Zone Grandes Industries 2 – Avis du Conseil Municipal
29. Protocole partenarial en vue du développement d'un quartier mixte et qualitatif sur le secteur du Pont de Pierre à Gravelines – DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

#### **G. AMENAGEMENT – TRAVAUX :**

30. Demande d'octroi d'une participation à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le financement de la modernisation du plateau multisport de Sportica

#### **H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :**

31. Vente à M. et Mme PLADYS – garage n°2 rue Charles Trollé
32. Vente à M. et Mme PLADYS – garage n°6 rue Charles Trollé
33. Vente à M. FOUCHARD – garage n°29 rue Charles Trollé
34. Vente à M. HOEDTS et Mme DUJARDIN – Parcelles AV n°393p et 357p
35. Vente à M. CHARLEMAGNE et Mme MERLEN – Parcelle AV n°393p
36. Vente au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Lots 301, 302 et 303 - 8 place des Messageries
37. Vente par le CCAS à VILOGIA-LOGIFIM – Immeuble rue du Béguinage – Accord du Conseil Municipal

#### **I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :**

38. Convention de parrainage du BTP CFA Hauts de France – Marché de Noël de Gravelines
39. Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec BTP CFA
40. Acquisition de la licence IV « Camping des Dunes »

**J. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :**

41. Amortissement des immobilisations incorporelles non suivies de réalisation
42. Taxe foncière sur les propriétés bâties
43. Décision Modificative

**K. ACTION SOCIALE :**

44. Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français – Aide d'urgence au Maroc

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire :** Bienvenue à toutes et à tous au sein de notre conseil municipal du 19 septembre 2023, sans plus tarder je laisse la parole à notre benjamine qui est présente, et je l'en remercie, de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Mme VANDEWALLE procède à l'appel)*

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET à partir de 18h03, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h55, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,  
Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,  
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr MERLEN,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 18h55,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

**Monsieur le Maire :** Merci Léanna, le quorum étant atteint, nous pourrons délibérer valablement. Sans plus tarder je suspends la séance pour accueillir Maurice GEORGES et David LEFRANC.

*(Suspension de séance)*

- **Enquêtes publiques – Projet CAP 2020 & Projet Zone Grandes Industries 2 – Intervention du Grand Port Maritime de Dunkerque :**

*(Reprise de la séance)*

**Monsieur le Maire :** Bien, écoutez, je vous propose de rouvrir la séance après ce débat assez complet, je ne suis pas persuadé que nous avons tous le même niveau d'informations car on va être questionné sur ce dossier, donc toutes sortes de questions, c'est important que nous puissions y répondre.

\*\*\*\*\*

- **Désignation du secrétaire de séance :**

**Monsieur le Maire :** Je me dois de désigner la secrétaire de séance. Christelle DENEUVILLE accepte-t-elle cette fonction ? Écoutez, je l'en remercie.

\*\*\*\*\*

1. **Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 9 et 23 Juin 2023 :**

**Monsieur le Maire :** Les 2 procès-verbaux à adopter du 9 et du 23 juin 2023, pas de souci, merci.

\*\*\*\*\*

2. **Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N<sup>os</sup> 2023/079 à 2023/103) :**

2023-079	Résiliation de bail professionnel / S.A.S. Wallyn Architecture et associés - Rue de la Gare
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------

2023-080	Musée du Dessin et de l'estampe originale / Demande de subvention au titre du FRAM / Acquisitions
2023-081	Musée du Dessin et de l'estampe originale / Vente du catalogue de A. Genevesio
2023-082	Bail professionnel de Mme Obert-Marby - Cabinet médical n°3
2023-083	Convention de mise à disposition / Véhicules BCMGG Section Jeunes
2023-084	Dépôt de permis de construire / Travaux de reconstruction / Salle de basket de Sportica
2023-085	Contrat de prêt à usage ou commodat / Amicale du Personnel Ville de Gravelines / Salle du Polder / Avenant 1
2023-086	Contrat de prêt à usage ou commodat / Ville/Gravelines Triathlon - Salle du Polder
2023-087	Attribution de marchés à procédure adaptée / Impression du journal municipal / Gestion et exploitation du service antenne
2023-088	Convention d'autorisation du domaine public / Atouts Ville / ACMSH 2-6 ans
2023-089	Contrat de prêt à usage ou commodat / Atouts Ville/ACMSH 7-12 ans
2023-090	Contrat de prêt à usage ou commodat / Association Ho-Travail
2023-091	Convention SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme / Ville / Mise à disposition de terrain Saint-Georges-sur-l 'Aa / Avenant 1
2023-092	Contrat de prêt à usage ou commodat - Association Héritages Maritime et fluvial des Rives de l'Aa - Chemin du Halage - Saint-Georges-sur-l 'Aa
2023-093	Contrat de prêt à usage ou commodat - Association Gravelines Aviron - Chemin du Halage - Saint-Georges-sur-l 'Aa
2023-094	Bail professionnel de Mme Caroline Coppe - Cabinet médical n°5
2023-095	Acquisition de véhicules électriques - DIAC Location/Diffusion Automobile Calaisienne - Acte modificatif n°1
2023-096	Attribution de marchés à procédure adaptée - Remplacement du complexe couche de souplesse / Gazon synthétique / Charge EPDM par un complexe couche de souplesse avec revêtement synthétique à charge organique du terrain de football stade du Moulin
2023-097	Attribution de marchés à procédure adaptée - Eclairage public et sportif, tous types de bornes électriques sur l'espace public, travaux d'éclairage extérieur et de mise en valeur des bâtiments, réseaux secs
2023-098	Attribution de marchés à procédure adaptée - Tour de l'avent et prestations associées pour le marché de Noël
2023-099	Transfert de marchés - Réhabilitation du plateau multisport de Sportica - Lots 9 et 10 - Batisol et résine / Batisol Finition des Hauts-de-France
2023-100	Musée du Dessin et de l'estampe originale de Gravelines - Vente d'un guide de visite de l'exposition Nicolas Eekman

2023-101	Contrat de prêt à usage ou commodat - Association AGIR - Lot 26 - Z.A.E. La Semeuse
2023-102	Résiliation - Convention d'occupation précaire - Logements de fonction et garage - Rue Denis Cordonnier
2023-103	Cabines de Plage-Gratuité exceptionnelle des locations -septembre 2023

**Monsieur le Maire** : Les décisions que nous avons été amenés à prendre durant cette période, il y en a un certain nombre, à différents niveaux, pas de souci ? Merci.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous avons ensuite, Julien GERAERT, 4 délibérations sur le personnel.

**A. PERSONNEL COMMUNAL :**

**3. Création des emplois permanents :**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Grade	Quotité de temps	Nombre
Chargé de projet bâtiment	B	Technicien	Temps complet	1
Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	1
Agent d'accueil	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Agent de gestion du courrier	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	1
Professeur de chant	B	Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet (14h/s)	1

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Agent polyvalent des espaces verts	C	Adjoint technique	Temps complet	1
	C	Agent de maitrise	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

#### **4. Création d'un emploi permanent :**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer l'emploi repris dans le tableau ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Chargé de projet bâtiment	B	Technicien	Temps complet	1

Le niveau de recrutement requiert la détention d'un diplôme de niveau 3 ou 4 avec une spécialisation dans le domaine de la maintenance des équipements thermiques.

Conformément à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique, le besoin du service ou la nature des fonctions le justifiant, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ai pu être recruté. Sa durée pourra être renouvelée dans la limite d'une durée totale de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat, s'il est reconduit, sera automatiquement transformé en contrat à durée indéterminée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**5. Création des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil Municipal que les emplois sont créés par l'organe délibérant y compris les emplois non permanents.

Les emplois non permanents de la collectivité sont créés au titre de l'article L332-3 du Code Général de la Fonction Publique pour accroissement temporaire d'activité.

Les grades correspondants aux emplois créés sont précisés dans le tableau annexé à la présente délibération. Les indices de rémunération seront définis en fonction des échelons des grades créés et selon la nature des fonctions et le profil du candidat. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits sont inscrits au budget.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**6. Mises à disposition du personnel communal :**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément aux articles L.512-6 à L.512-17 du Code Général de la Fonction Publique, l'organe délibérant est préalablement informé de la mise à disposition des fonctionnaires de la Commune.

Selon les dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la mise à disposition est réglée par convention signée entre la Mairie et l'organisme d'accueil et fait l'objet d'un arrêté individuel prononçant la mise à disposition après accord du fonctionnaire.

Le conseil municipal est informé des modifications concernant les mises à disposition. La liste de l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité concernés est ainsi mise à jour et annexée à la présente délibération. Cette liste précise les noms et grades des fonctionnaires, les organismes d'accueil, la quotité de temps de mise à disposition, la date de mise à disposition et la durée de la convention.

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.512-15 du code précité, que les mises à dispositions auprès de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et du CCAS ne donnent pas lieu à remboursement lorsque cela est précisé dans la liste annexée.

Le Comité Social Territorial a été informé de ces mises à disposition le 07 Septembre 2023.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur GERAERT** : La dernière délibération, Monsieur le Maire, est déjà passée plusieurs fois, elle concerne les mises à disposition de personnel et une petite modification concernant la quotité de temps de 2 agents, Mr MICEK et Mr RENARD donc c'est juste une légère modification sur la quotité de temps. Voilà, Monsieur le Maire pour ces 4 délibérations.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr GERAERT, ce sont désormais des choses un peu régulières, les dispositions du CGCT ont changé, nous imposent vraiment de rentrer dans le détail des effectifs, des modifications, dans un souci de transparence. Adopté, je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous passons les délibérations de 7 à 13 qui relèvent de désignations, relevant des droits de l'opposition et donc nous arrivons à la délibération 14 avec le rapport d'activité 2022 du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme, c'est Karine VANDERSTRAETEN qui va rapporter.

**B. ADMINISTRATION GENERALE : points 7 à 13 retirés de l'ordre du jour**

7. **Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre ;**
8. **Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu ;**
9. **Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu ;**
10. **Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu ;**
11. **Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes ;**
12. **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;**
13. **Désignation des membres de la Commission délégation de service public ;**

\*\*\*\*\*

#### **14. Rapport d'activité 2022 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme :**

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité du S.I.V.O.M. des Rives de l'Aa et de la Colme pour 2022 a donc ainsi été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport d'activité a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

**Madame VANDERSTRAETEN** : Merci Monsieur le Maire. Alors que s'est-il passé en 2022 dans le cadre du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme ? Petit rappel le Sivom va prochainement fêter ses 10 ans car il a été créé le 31 décembre par arrêté préfectoral du 21 mai 2013. Il regroupe 18 communes, il a plusieurs compétences : construction et aménagement des équipements sportifs, éradication des nuisibles pour les communes de Bourbourg, Brouckerque, Capellebrouck, Craywick, Drincham, l'insertion professionnelle des jeunes, la promotion d'activités de loisirs et de plein air, la gestion de la fibre optique, la pose d'illuminations de fêtes de fin d'année et les entretiens des espaces verts. En 2022, le Sivom s'est doté d'une compétence supplémentaire pour ses communes membres avec l'adoption à l'unanimité d'une nouvelle compétence à la carte relative à une prestation de service d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie. Donc c'est vers une mission d'AMO, cette mission d'AMO comprend la réalisation des études préalables, la réalisation des études opérationnelles, programmation aide au choix de la maîtrise d'œuvre, l'établissement du coût prévisionnel des travaux, le suivi de l'opération, l'aide à la mise en place des procédures. Dans le cadre d'une autre compétence du Sivom : la promotion du territoire, le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la perception de la taxe de séjour sur les communes suivantes : Gravelines, Loon-Plage, Bourbourg, Craywick, Saint-Georges et Spycker. Pour cette année 2022, en nombre de nuitées déclarées, on totalise 131 834 nuitées, ce qui est plus qu'en 2021, on revient en fait à notre niveau de 2019 où on avait 133 000 nuitées déclarées, ce qui est plutôt un très bon résultat pour cette année 2022. Toujours dans le cadre de la compétence promotion du territoire, en 2022 le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme a soutenu et subventionné diverses associations : l'Amicale du Personnel du Sivom, l'Association pour la Promotion du Patrimoine Maritime et fluvial des Rives de l'Aa, le théâtre des Insolites, Héritages Maritime et Fluvial des Rives de l'Aa, la SPA, l'Association Tourville, la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme, le lycée Charles Brasseur, le Groupe Pascal, le football club de Loon-Plage, le sporting club de Bourbourg, le sporting club de basket Bourbourg et les Hauts de France de triathlon. Le Sivom a également soutenu des associations dans leurs initiatives, on ne va pas toutes les nommer car il y en a beaucoup mais par exemple l'association Holqu'Animations pour l'organisation de la « Maïsfestje », l'association Run in Brouck pour l'organisation d'un trail, vous aviez participé Mr DEVOS, non ?... L'Union des Combattants de Brouckerque pour leur 50<sup>ème</sup> anniversaire, le Comité des fêtes de Drincham, l'association le Conservatoire de Watten, l'association Watt'en en fête, le Comité Gédéon pour l'organisation du cortège et l'association In Memoriam pour l'organisation de la Capelle Garden à Capellebrouck. Toujours dans le cadre de la compétence promotion du territoire, le Sivom a

également développé un projet d'animation culturelle « la culture en balade », sur le territoire avec le théâtre des Insolites, des spectacles ont pu être proposés dans les communes membres. Il a également soutenu de grands événements tels que le Son et Lumières à Gravelines, le Festival Het Lindeboom et le salon de la gastronomie à Loon-Plage. Il a tout spécifiquement accompagné le Festival Het Lindeboom cette année pour son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Il a également renouvelé son opération « la navette des vacances », associée à une nouvelle promotion, un service gratuit de transport vers la plage de Petit-Fort ou des points d'attractivité du territoire proposés 7 jours sur 7 du 7 juillet jusque la fin du mois d'août. Dans le cadre de la compétence Conception et aménagement en 2022 le Sivom des Rives de l'Aa a pris son siège 8 Place des Messageries à Gravelines, comme cela il est situé au cœur de ville. Cette implantation lui permet d'offrir une visibilité à l'entité et d'en accompagner toute l'évolution, donc c'est tout récent en 2022. Dans la compétence Animation du territoire, l'activité plaisance sur le Port Départemental est gérée également par le Sivom des Rives de l'Aa. Pour rappel, le Port de Plaisance de Gravelines offre 430 emplacements répartis sur les 3 sites : le bassin Vauban, l'Anse des Espagnols et le Quai des Islandais. Durant la saison estivale, 281 navires visiteurs ont fait escale pour un total de 829 nuitées navires et 1323 nuitées personnes, donc en fait tous ces chiffres donnent comme moyenne, une moyenne de 4,7 nuitées /personne/séjour au Port de Plaisance. S'il faut se rappeler d'un seul chiffre il faut se rappeler de celui-là 4,7 nuitées/personne/séjour au Port de Plaisance. Le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme a également présenté au Ministère de la Mer et à la CUD un dossier d'investissement pour la réalisation d'une aire de carénage et de grutage au Port de Plaisance en 2023. Le Sivom a obtenu une subvention de la part du Ministère de la Mer de 300 000 euros et également un fonds de concours à hauteur de 375 000 €. La réalisation de ce nouvel investissement permettra de répondre aux besoins des plaisanciers usagers du Port de Plaisance de Vauban Gravelines et de relancer une dynamique économique plaisance dans le respect des normes et des textes de loi régissant cette activité. Concernant l'activité Vauban Promenade, elle a connu une affluence record cette année avec plus de 11 000 visiteurs, c'était la possibilité de promenades incontournables en famille ou en groupe au fil de l'eau. Dans le cadre de la compétence Cadre de vie, pour rappel l'entretien des espaces verts est réalisé par le Sivom depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les 10 communes membres : Brouckerque, Capellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierre-Brouck, Watten et Wulverdinghe. Alors cela correspond en entretien annuel à une surface de 621 000 m<sup>2</sup>, cela comprend les terrains de football, les espaces engazonnés et arbustifs. Dans la compétence Emploi, Insertion socioprofessionnelle des Jeunes, le Sivom œuvre dans le cadre de cette compétence en partenariat avec la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme dont les actions correspondent aux objectifs du Sivom : insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Le Sivom appuie également le Groupe Pascal dont l'objet est la prévention, l'accompagnement et la formation dans la lutte contre l'addictologie. Le Sivom appuie également l'Association Familiale de Gestion de l'Etablissement Agricole Public, et l'association Tourville pour son chantier école dont les objectifs sont de favoriser le retour à l'emploi des jeunes et de permettre la redynamisation d'un public éloigné de l'emploi. Dans le cadre de la compétence Développement du territoire, pour finir, le Sivom reste largement impliqué dans les débats nationaux et les concertations. Le 10 février 2022, le Président de la république a annoncé un programme de construction de 3 paires d'EPR en France, EDF va proposer le site de Gravelines pour 2 d'entre eux, l'entreprise Verkor prévoit l'implantation d'une unité de production de modules de batteries électriques à destination du secteur automobile sur la commune de Bourbourg. Les travaux des sites SNF de Gravelines et Clarebout à Bourbourg Saint Georges vont se poursuivre. Le territoire du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme connaît donc un renouveau économique inédit et accueillera à terme 2 tiers des 16 000 emplois attendus. Voilà pour ce résumé succinct des activités du Sivom.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme VANDERSTRAETEN, c'est intéressant de refaire un tour d'horizon, l'actualité est importante au Sivom, il faut s'en féliciter dans les prochaines semaines, nous devrions démarrer l'aire de carénage tant attendue donc voilà un dossier important afin que les plaisanciers puissent caréner leurs bateaux ici à Gravelines, je crois que ce sera vraiment un atout, je ne vais pas dire déterminant, mais quand même qui va permettre de relancer et d'asseoir la fréquentation des plaisanciers. Le Port c'est aussi les travaux des perrés, vous pouvez constater les travaux qui sont menés, ce sont des choses qui étaient utiles, c'est mené par la CUD et le Syndicat des Wateringues, l'Institution des Wateringues plus précisément s'est concentrée sur l'ouvrage du Schelfvliet qui a été réalisé, même si cela a pris un peu de temps, je crois que chacune et chacun s'accorde à dire que c'est quand même un endroit qui est quand même bien pratique, fréquenté, véhiculé, qu'on soit à pieds ou à vélo, etc... Le Sivom, c'est aussi la discussion avec la CUD et le Département sur la propriété du Port Départemental de Gravelines donc on a un certain nombre de discussions en cours avec la CUD et le Département, disons-le, c'est quand même une affaire de gros sous tout cela, donc de savoir qui va être propriétaire du Port et pour faire quoi donc ce sujet va devoir être tranché d'ici la fin de l'année, du moins c'est le souhait que la CUD m'a exprimé. Enfin sur l'actualité, c'est aussi les travaux de réflexion et de désignation prochaine d'un maître d'œuvre pour cette nouvelle base nautique que nous attendons. C'est un dossier important pour lequel nous avons eu aussi un fonds de concours de la CUD qui nous permet de financer ce projet d'une nouvelle base nautique à Petit-Fort rassemblant un maximum d'acteurs du nautisme. Je pense que la base Jean Binard a été au rendez-vous des attentes qu'elle portait à l'époque mais je pense qu'on est en capacité désormais d'avoir un équipement plus adapté à une pratique du nautisme plus spontané. On l'a vu cet été quand même, on a eu une fréquentation optimum au niveau de la voile et des activités, je pense qu'on a quand même un atout un peu spécifique sur le nautisme et tous les sites n'ont pas tous nos atouts donc je crois que là-dessus c'est aussi un dossier qui me tient particulièrement à cœur. Voilà pour ce rapport sur le Sivom et nous enchaînons bien évidemment avec la CUD, cette fois-ci c'est Claudine BARBIER, conseillère communautaire qui va vous présenter une petite synthèse parce que sinon nous y passerions toute la nuit, sur le rapport d'activité de la CUD, donc voilà les éléments clés.

\*\*\*\*\*

#### **15. Rapport d'activité 2022 – Communauté Urbaine de Dunkerque :**

Madame Claudine BARBIER, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour 2022 a donc ainsi été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport d'activités a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

**Madame BARBIER** : Merci, Monsieur le Maire, cela va aller vite, il n'y a que 63 pages... 3 axes principaux se dégagent de ce rapport d'activité. Le 1<sup>er</sup> axe c'est « conforter l'attractivité

retrouvée de notre territoire » afin de contribuer à renforcer l'attractivité du Dunkerquois, la CUD s'appuie sur un développement équilibré, une offre de services renforcée. Elle agit pour cela sur plusieurs leviers : Une politique active en faveur du renouveau et de la diversification économique propice à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois ; Une politique d'aménagement urbain attractive et solidaire menée en faveur du bien-être de ses habitants et pour en attirer de nouveaux. En faisant le pari du bassin industrialo portuaire du XXIème siècle, la CUD apporte un soutien financier conséquent aux entreprises : Flocryl, Clarebout, Grain de Sail, elle maintient son accompagnement financier au développement portuaire avec le Terminal à conteneurs, la zone logistique sud, la zone industrielle ZGI. Elle impulse de la dynamique entrepreneuriale avec la Turbine, le CLUB de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle soutient le tourisme aux multiples facettes, le tourisme de mémoire, le tourisme à vélo, le tourisme de plaisance, l'activité hôtelière et touristique liée aux événements d'entreprise et de tourisme d'affaire. Face à l'arrivée de nouvelles activités, elle développe une offre de formations en lien avec les nouveaux besoins économiques, un Pacte éducatif a été signé en septembre 2022 avec le Rectorat et les forces économiques du territoire. Les entreprises sont motivées par le gain de notoriété que permettent les actions mises en place. La politique de renouvellement urbain de notre agglomération se poursuit au travers de diverses actions : le développement du secteur de la gare, la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de voirie, un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui prévoit de nouvelles constructions et des réhabilitations. Les opérations d'aménagement contribuent au développement de programmes immobiliers et de projets économiques comme la ZAC de la Grande Porte à Cappelle-la-Grande, la Zone des Repdyck à Grande-Synthe, et les Anciennes Cartonneries de Gravelines. Construire un habitat attractif et inclusif en aidant les propriétaires via le dispositif Eco-Habitat en luttant contre le logement indigne, et en aidant à l'adaptation des logements pour les personnes à mobilités réduite par le dispositif Réflex'adaptation. Le PLUIHD délibéré en décembre 2022 définit les multiples orientations d'aménagement que ce soit en matière de logement, de mobilité, de transition énergétique, de cadre de vie. En ce qui concerne la mobilité, les transports en commun ont connu des records d'affluence avec un réseau qui s'adapte continuellement. L'aménagement des espaces publics donne davantage de place aux mobilités actives, la réalisation de box à vélos, le prêt de vélos gratuits pour un public ciblé, l'aménagement de pistes cyclables sont des signes positifs de l'évolution des pratiques. Le 2<sup>ème</sup> axe : Préparer les mutations, gérer les transitions, construire et inventer le territoire de demain. La CUD accélère la transition énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables, en mettant en œuvre une stratégie de décarbonation de l'industrie, un plan de sobriété énergétique partagé à l'échelle de l'agglomération. Le Plan Climat Air Energie Territorial, c'est la feuille de route pour les 6 années à venir en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Après avoir élaboré le diagnostic Climat Air Energie de l'agglomération les enjeux prioritaires ont été définis pour tout le territoire. La prévention des risques naturels et la préservation de l'eau est une autre facette de la transition pour lutter contre la submersion marine, un important programme de travaux de réfection des digues du chenal de l'Aa a débuté en 2021, ainsi que celle de Malo les Bains. Il permettra d'accroître le niveau de protection, la gestion des eaux pluviales à la parcelle est favorisée, une nouvelle station d'épuration a été mise en service à Bourbourg. Des travaux de construction d'une unité d'adoucissement collective de l'eau à Moulle ont démarré. Une nouvelle organisation de la collecte des déchets a été déployée. Le « village du futur » itinérant sur 3 communes dont Gravelines a permis d'aller à la rencontre des habitants et sous un mode festif de leur faire partager les différentes problématiques. Une attention particulière est portée aux nuisances sonores notamment avec la construction de murs anti bruit et à la qualité de l'air intérieur dans les nouvelles constructions. La CUD s'est dotée d'un règlement local de publicité visant à une harmonisation des enseignes publicitaires et en préserver notamment les entrées de ville. Une

démarche collective a été entreprise pour agir sur la démographie médicale, une délibération-cadre a été adoptée visant à harmoniser notamment les aides à l'installation. Le 3<sup>ème</sup> axe : créer du sens commun et de la solidarité en associant les citoyens et les acteurs. La CUD contribue à consolider le collectif et à favoriser la solidarité, le citoyen est mis au cœur des réflexions grâce à des dispositifs de concertation qui permettent d'adapter au plus près les besoins des services publics d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit d'associer les citoyens, les communes et l'ensemble des partenaires à la construction du service public de demain en favorisant le vivre ensemble, en soutenant le lien social et en animant une gouvernance solide avec les partenaires du territoire. Un Plan Piscine a été adopté, un fonds de concours voté afin de favoriser l'apprentissage de la natation aux enfants des écoles élémentaires. La CUD soutient plus d'une quinzaine de structures œuvrant en faveur du développement culturel. Quelques chiffres, le budget total s'élève à 539 millions d'euros, les dépenses d'investissement se sont élevées à 89 millions d'euros, celles de fonctionnement à 450 millions d'euros affectés aux grands équipements communautaires. 163 millions ont été reversés aux communes. Un Pacte financier a été conclu en 2021 pour renforcer l'équité et l'intégration fiscale sur le territoire, sécuriser les ressources des communes, renforcer la péréquation et la solidarité des communes, soutenir l'investissement, adopter un plan d'économie budgétaire et préserver la santé financière du territoire. L'encours de la dette s'élève à 464 millions d'euros, le recours à l'emprunt a été plus modéré en 2022 soit 42,215 millions d'euros. 1 540 agents sont employés par la CUD, 1 362 sont fonctionnaires, 7 % des effectifs sont des contractuels permanents soit 114 agents, 4 % des agents non permanents, soit 64 agents. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Mme BARBIER sur cette activité importante de la CUD, avec un niveau d'investissement très important ces dernières années, encore en développement et un certain nombre de dossiers qui nous concernent. Les zones d'activités des Cartonneries, les travaux devraient d'ailleurs démarrer, la construction de notre CFA BTP fin septembre, cela c'est aussi un projet très très attendu, au-delà même des frontières Gravelinoises qui va rayonner sur l'ensemble du Sivom et même du Pas-de-Calais, on pourra accueillir jusqu'à 300 jeunes dans ce CFA BTP, c'est un dossier qu'on suit depuis longtemps. On avait visité avec Daniel WILMOT dans les années 2000 le centre d'Hesdigneul qui forme parmi les meilleurs ouvriers de France il faut le savoir, certains font les Compagnons du devoir après avoir obtenu leur diplôme et nous aurons l'équivalent, alors pas encore en internat, peut-être un jour, mais on va déjà s'occuper de la restauration de ces jeunes le midi donc avec une réflexion sur notre cuisine centrale aussi de manière à faire en sorte qu'on puisse fournir des repas, je pense qu'il y a un sujet qui est intéressant dans ce domaine-là. Et puis aussi une réflexion sur la mobilité car le jeune de Watten qui viendra suivre une formation, il faut lui assurer un transport donc il y a toute une réflexion aussi sur l'enjeu transport et le Sivom va, je le crois, prendre une place prépondérante sur ce sujet, donc cela c'est important c'est avec la CUD. La CUD a inscrit aussi la réfection de la digue de mer, c'était ce qui était prévu, d'abord Malo, puis Leffrinckoucke, puis après Petit-Fort et Bray-Dunes, les digues sont de compétence communautaire donc nous aurons à réfléchir à comment intégrer la base nautique et la digue de mer, on en parle souvent avec Mr BOONEFAES donc cela fait partie des sujets qui sont en cours car la CUD va aussi compte tenu des recettes qu'elle devrait percevoir à terme souscrire à un grand emprunt permettant de réaliser davantage d'investissements qu'en période classique étant assurée si l'Etat ne change pas ses règles en termes de loi de finances, j'ai bien dit si l'Etat ne change pas ses règles en termes de loi de finances, de pouvoir investir plus pour notre territoire tout entier parce que tous ces salariés qui vont venir vont aussi être en demande d'équipements, de services, il y aura un impact sur les écoles aussi, il faut l'avoir bien en tête, des aménagements de voirie etc... Donc voilà pour ce rapport d'activité de la CUD.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Mme BARBIER, je vous ai laissé souffler donc je vous propose de redémarrer votre présentation cette fois-ci sur Sportica.

#### **16. Information – Présentation du Compte Financier 2022 de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs :**

Madame Claudine BARBIER, expose au Conseil qu'en vertu de l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, doivent transmettre chaque année pour information, à leur collectivité de rattachement, le compte financier du dernier exercice écoulé.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du compte financier 2022 transmis par la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs.

Le compte financier 2022 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 septembre 2023.

Le compte financier 2022 a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale et Ressources Humaines ».

**Madame BARBIER** : C'est le compte financier 2022 de la RGESL. Donc le contexte tout d'abord après une année 2021 encore fortement impactée par la pandémie de Covid, l'année 2022 a été marquée au second semestre par le démarrage des travaux du plateau multisports et l'accueil renforcé des clubs en piscine à la suite de la fermeture de la piscine municipale. Ceci dans un contexte de hausse exponentielle du coût des fluides. Au 31 décembre 2022 la Régie employait 77 salariés soit 67,68 équivalents temps plein dont 18 salariés à temps partiel et 1 contrat de professionnalisation. Elle a eu recours à 77 salariés en CDD ou interim. Pour l'année 2022, la dotation financière de la commune s'est élevée à 3 397 016 € dont 162 016 € pour le cinéma, 262 000 € au titre du personnel mis à disposition et 2 963 000 € de subventions au titre de l'activité de service public rendu. Les travaux en cours sur le plateau multisports et la nécessité qui en découle d'installer le VIP du BCM à l'étage du bâtiment entravent le développement commercial de la Régie au sein de Sportica toutefois forte de son agrément Atouts France l'autorisant à commercialiser des offres packagées. La marque Destination Gravelines, l'équipe commerciale a généré en 2022 un chiffre d'affaires hors activités sportives de 829 250 € contre 440 232€ en 2021, en 2019 c'était 1 064 783 €. Les activités en 2022 : pour la piscine la fréquentation est en hausse de 177 % par rapport à 2021, le chiffre d'affaires est de 139 373 € en 2022 contre 60 479 € en 2021. Pour la seule saison estivale la fréquentation est en hausse de 6 500 entrées par rapport à 2021. L'espace rollers a fermé le 15 mars 2020 et a depuis rouvert uniquement aux groupes (centres aérés, scolaires, anniversaires). La fréquentation est en hausse avec 6 993 entrées en 2022 pour 3 390 entrées en 2021. Le chiffre d'affaires aux rollers s'établit à 15 425 €. Le jeu bowling a enregistré un chiffre d'affaires de 68 962 € et 23 913 parties en 2022 contre 32 418 € en 2021 et 15 962 parties en 2021. Cette hausse est en partie due aux changements de machinerie opérés en juin 2022. Le cinéma a lui, réalisé un chiffre d'affaires de 102 886 € contre 74 061 € en 2021. Le nombre d'entrées a progressé de 6 067 entrées pour s'établir à 22 029 entrées. Pour la saison estivale, il a été enregistré une baisse de 808 entrées en raison d'une météo très favorable en 2022 aux activités extérieures. Les forfaits multi activités sont en 2022 en hausse de 3 957 forfaits vendus contre

1 617 en 2021. L'occupation de locaux par les associations Gravelinoises est en forte hausse par rapport aux prévisions avec 10 943 heures de mise à disposition des différents espaces en 2022 contre 4 482 en 2021, cette hausse est notamment due à la fermeture de la piscine municipale qui a engendré l'accueil d'écoles, d'associations et de clubs supplémentaires pour 4 485 €. L'hébergement collectif a enregistré un chiffre d'affaires de 113 445 € pour 8 689 nuitées contre 7 088 en 2021. Pour rappel depuis l'automne 2020, cet hébergement accueille du 15 août au 30 juin les jeunes basketteurs du centre de formation du BCM. Le secteur restauration a enregistré lui aussi une hausse de son activité, l'Espace Gourmand a enregistré un chiffre d'affaires de 260 217 € contre 157 455 € en 2021. De la même manière, le restaurant du bowling a enregistré un chiffre d'affaires de 299 359 € contre 134 843 € en 2021. Ces 2 pôles ont réalisé 53 610 prestations repas en 2022. Les prestations extérieures Destination Gravelines représentent des achats à hauteur de 229 827 € dont 166 225 € pour les prestations d'hébergement et 63 602 € pour les visites, les animations et la restauration dont 20 272 € au profit du PAarc. L'année 2022 enregistre une hausse générale de fréquentation par rapport à 2021 toutefois ces chiffres doivent être pondérés au regard de la faible activité de 2021 liée aux contraintes du pass sanitaire pour les ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie. La reprise est nette en ce qui concerne l'activité commerciale groupes mais reste inférieure aux résultats 2019 pour l'activité grand public. Toutes activités confondues, Sportica a réalisé 183 334 prestations en 2022 contre 270 774 en 2019. Les résultats d'exploitation : en 2022 le solde d'exécution est déficitaire en exploitation à hauteur de 747 652 € soit un déficit cumulé de 388 246 € au 31/12/2022. Le chiffre d'affaires est en hausse 1 543 430 € mais dans le même temps les charges à caractère général bondissent de 2 056 872 € soit 45,45 % et les frais de personnel retrouvent leur niveau d'avant Covid en raison de la reprise d'activité et de la fin du chômage partiel. À cela vient s'ajouter la baisse de la subvention municipale à hauteur de 312 000 € par rapport à 2021, le paiement d'une occupation à la ville de Gravelines à compter d'août 2022 pour 113 454 €, la hausse des fluides de plus de 310 964 € en raison de la reprise d'activité mais aussi de la hausse des fluides à compter d'octobre 2022. Le démarrage des travaux du projet Sportica Nouvelle Génération sur le plateau multisports à l'automne 2022, la présence accrue des clubs pro et amateurs ont impacté la commercialisation des espaces. La hausse pour 3 ans des fluides engage une phase de transition pour la structure. La réduction forte des activités commerciales et la forte augmentation des fluides modifient le modèle économique préexistant et limitent momentanément la capacité de développement commerciale de la structure. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme BARBIER, Vice-Présidente de la Régie, donc voilà on essaye de se mobiliser pour Sportica, c'était une année encore difficile, on l'a vu notamment avec la hausse des fluides et malheureusement, c'est encore le cas sur 2023. C'est tendu en trésorerie etc... Donc on avait fait un effort au budget 2023 mais bon malgré tout cela reste compliqué.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous enchaînons cette fois-ci avec le rapport du camping 2021/2022, Mme DENEUVILLE.

#### **17. Rapport du Délégué de Service Public du Camping 2021/2022 – SARL Vauban Plein Air :**

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit examiner le rapport des délégués de service public pour en prendre acte.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du rapport concernant la délégation de service public du Camping, remis par la SARL Vauban Plein Air pour l'exercice 2021/2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 5 Septembre 2023.

Le rapport du délégataire de service public du Camping 2021/2022 de la SARL Vauban Plein Air a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale - Ressources Humaines ».

**Madame DENEUVILLE** : Pour rappel la délégation de service public a été conclue pour une durée de 15 ans soit du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2023. Un nouveau contrat de concession de service public prendra donc effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Le périmètre de l'affermage correspond aux limites de la propriété affectée à l'exploitation des 283 emplacements locatifs et résidentiels. Le bilan d'activité du camping des Dunes pour la saison 2021/2022 est le reflet d'une bonne saison, c'est un camping qui rayonne et contribue à l'attractivité du territoire. D'ailleurs en 2022, il a été doté par Atouts France de la 4<sup>ème</sup> étoile. La fréquentation des clients à l'année est stable : 171 contrats type loisirs, et pour la partie tourisme il est à noter une hausse de 18 113 clients en plus par rapport à la saison dernière. Le montant de la taxe de séjour est également en augmentation de ce fait soit pour un montant de 25 418 € ce qui représente une hausse de 55,35 % par rapport à l'exercice précédent. Chaque année le gestionnaire du camping des Dunes engage des investissements pour continuer d'offrir aux clients des services de qualité tel que l'aménagement autour du camping : bitume, clôtures, grillage, réfection d'une route autour du camping, la mise en place de poteaux avec numérotation de chaque emplacement ou le changement de panneaux signalétiques avec plan du camping ou encore la remise en état de chalets. Il a également créé sur leur site internet une page afin d'afficher et communiquer les informations qui concernent le camping et son activité. Pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, le montant s'élève à 786 619 €. On constate une augmentation du poste du personnel qui s'explique par du personnel saisonnier qui change, qui ne reste pas. Le poste de l'eau et de l'électricité est en légère baisse, beaucoup d'efforts de maîtrise des fluides ont été réalisés, le poste de gaz est supprimé car les ballons d'eau chaude sont désormais électriques. Le poste entretien est en légère hausse du fait que la réalisation soit effectuée par le personnel du camping. On notera également une augmentation des charges financières qui sont en lien avec la remise en état et l'entretien des infrastructures du camping pour la fin de la DSP et on notera également la redevance d'occupation du domaine affermé qui s'élève à 56 086 €. Quant aux recettes le montant s'élève à 804 230 € soit un résultat positif de + 17 611 € sur l'exercice 2021/2022 pour le camping des Dunes. Voilà Monsieur le Maire pour la présentation de ce rapport du camping.

**Monsieur le Maire** : Merci pour ces précisions Mme DENEUVILLE, on aura l'occasion d'accueillir Mr MAES notre nouveau délégataire qui pourra nous présenter un peu comment il voit les choses, à la fois sur ce camping-là, mais également sur le PAarc puis que c'est lui qui va donc gérer les 2 aspects, donc une centrale de réservation unique... On a encore un certain nombre d'autorisations environnementales à avoir sur le projet du PAarc mais bon on avance quoi... C'est un marathon... Ce n'est pas un 500 mètres les autorisations administratives mais voilà en tout cas Mr MAES a une capacité de communication puisqu'il gère une dizaine de campings donc il a une capacité de communication importante et donc il peut toucher des clientèles extra régionales, je crois que c'est aussi un élément important. Saluer aussi Mr

TESSIER qui n'a pas démerité et qui a fait progresser ce camping durant toutes ces années.  
Merci, Mme DENEUVILLE.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : On continue avec le réseau câblé de télédistribution, Mr WILMOT.

**18. Rapport du Délégué de Service Public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution – Société Gravelines Network - Année 2022 :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit examiner le rapport des délégués de service public pour en prendre acte.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du rapport concernant la délégation de service public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution, remis par la Société Gravelines Network pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 5 Septembre 2023.

Le rapport du délégué de service public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution 2022 de la Société Gravelines Network a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale - Ressources Humaines ».

**Monsieur WILMOT** : Merci, Monsieur le Maire, pour rassurer tout le monde le dossier fait 105 pages, j'ai fait dense... Pour rappel, la ville de Gravelines a signé un contrat de délégation de service public avec SFR Collectivités le 29 janvier 2009 pour une durée de 15 ans. La société Gravelines Network est en charge de sa construction et de son exploitation. Plusieurs événements, le 1<sup>er</sup> un avenant qui avait été signé en 2010 qui a dû voir plusieurs travaux pour une mise aux normes du réseau notamment une extension des armoires pour être conforme à la nouvelle réglementation en vigueur en vue d'accueillir des nouveaux opérateurs et plus récemment en 2021 l'arrivée de l'opérateur Orange. 2023 : contractualisation de l'opérateur Bouygues Telecom. Parmi les faits marquants de 2022, les principaux événements : un plan d'actions multi opérateurs sur la qualité des raccordements FTTH a été mis en place à la demande de l'ARCEP. 3 axes ont été particulièrement visés : la labellisation des sous-traitants, le renforcement des contrôles et la transmission des comptes rendus. Egalement l'arrêt de la commercialisation du cuivre provoque des problèmes d'adduction en génie civil sur ces nouveaux projets immobiliers anciennement pris en charge par Orange. La répercussion financière se fait sur l'acheteur, particulier ou promoteur. L'inflation impacte fortement les coûts de production des opérateurs d'infrastructure, Bouygues Telecom a contractualisé avec Gravelines Network et la ville de Gravelines prépare avec Gravelines Network la fin de la DSP prévue pour le 29 janvier 2024 et dans ce contexte a lancé un appel à candidatures en vue de la cession de son réseau. Les résultats commerciaux : le nombre d'abonnements présente pour la 1<sup>ère</sup> fois après 5 années consécutives de hausse, une baisse de 77 abonnés avec 2 176 clients soit un taux de pénétration de 36,5 % des prises raccordables au nombre de 5 941. Nous constatons une forte hausse de l'opérateur Orange passant de 43 clients à 526 clients. La situation de l'opérateur SFR sur le réseau FTTH de Gravelines : le nombre d'abonnés était en 2018 de 1

863, nous sommes aujourd'hui en 2022 à 2 176 abonnés. Bouygues devrait commercialiser ses 1<sup>ères</sup> prises sur le dernier trimestre 2023. Free préfère arriver dans le cadre contractuel d'une nouvelle offre de services qui n'est pas présente dans la DSP de Gravelines Network. Dans un contexte de fin de DSP et de cession de réseau, la ville a préféré ne pas lancer un nouvel avenant pour intégrer cette nouvelle offre de services. En effet, l'ouverture effective de la commercialisation des prises Free arriverait probablement après la clôture de la DSP. Concernant la qualité de services fin 2022 : 5 596 logements étaient connectés à la fibre par 2 prises optiques : 1 pour le service antenne la TNT, et l'autre pour une éventuelle box. On note une diminution des incidents majeurs : 3 pour 2022, contre 10 pour 2021. Par contre, les interventions sur le service antenne vieillissant continuent à augmenter en passant de 275 en 2021, à 365 en 2022. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les incidents sur le réseau FTTH sont distingués avec 84 incidents au niveau des armoires de rue et 19 incidents au niveau de la tête de réseau. Concernant le compte de résultat 2022, avec un résultat d'exploitation de 23 k€ Gravelines Network obtient pour la 1<sup>ère</sup> fois un résultat positif néanmoins le résultat net reste négatif à - 114 000 €. Enfin le bilan 2022 s'établit à 2 419 k€ en baisse par rapport à 2021. En conclusion l'arrivée potentielle de nouveaux candidats nous a confortés dans l'idée de lancer un appel à candidatures pour la cession du réseau fibre tout en gardant la maîtrise du service antenne pendant encore 4 ans avant son extinction définitive. L'opérateur Orange devrait continuer son ascension, Bouygues aura ses premiers abonnés pour la fin de l'année 2023 tandis que Free et peut-être d'autres opérateurs devraient arriver en 2024, voilà Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr WILMOT on arrive progressivement au bout de toute cette démarche. Pour être tout à fait transparent, nous avons quand même un recours d'une des deux entreprises qui avait postulé pour acheter le réseau donc voilà nous sommes dans une procédure de contentieux avec l'entreprise qui a fait le recours... J'ai envie de dire, c'était prévisible dans ce genre d'affaires, on aura l'occasion de vous faire un point régulièrement de l'avancée de ce litige.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous enchaînons, Monsieur WILMOT, avec le rapport de la SPAD

#### **19. Rapport 2022 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) :**

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2010 décidant de la participation de la Ville à la création de la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD).

La SPAD a été créée le 03 Août 2010.

Il est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal le bilan et le rapport d'activité pour 2022.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur WILMOT** : Merci Monsieur le Maire, effectivement la SPAD a actuellement comme président Martial BEYAERT Maire de Grande-Synthe et a un effectif de 17,5 salariés. Son domaine d'activité pour l'année 2022 est l'aménagement, la construction et la gestion locative. La répartition du capital social, plusieurs villes sont bien sûr dans le capital et je nommerai bien évidemment la CUD pour 315 450 € et la ville de Gravelines pour 5 850 €. La

gouvernance de la SPAD, le conseil d'administration est composé de 5 administrateurs : 3 représentants de la CUD, 1 représentant de la ville de Dunkerque, et 1 représentant de l'assemblée spéciale des actionnaires. L'Assemblée Spéciale des actionnaires est composée de 6 représentants : 1 représentant de la Ville de Bourbourg, 1 représentant de la Ville de Cappelle-la-Grande, 1 représentant de la Ville de Coudekerque Branche, 1 représentant de la ville de Grande-Synthe, 1 représentant de la ville de Bourbourg, 1 représentant de Coudekerque Village. Les principales activités : 1 concession confiée par la ville de Gravelines : Cartonneries. 9 mandats d'équipements dont les études préalables Les Cartonneries à Gravelines. 1 mandat d'exploitation pour l'hôtel d'entreprises à Sait Pol sur Mer, Turbine et NTIC à Dunkerque. 2 contrats de prestations de services pour la gestion du stationnement en voirie et en structure. Concernant la situation financière de la SPAD, elle a un chiffre d'affaires de 4 366 112 € et en capitaux propres 1 661 326 €. Quelles sont les perspectives de développement ? Tout d'abord l'engagement d'un Plan d'Evolution Stratégique (PES). Le rapport de la CRC reprenait notamment une recommandation de faire adopter par le conseil d'administration un plan stratégique cohérent avec les orientations qui seront fixées à la société d'économie mixte «S3D» et à la SAEM la foncière. La mission doit permettre au Conseil d'Administration en lien avec la Direction Générale de se doter d'un plan stratégique à 5 ans (2024-2028) permettant de : dresser un état des lieux de la situation des sociétés, définir le socle stratégique à poursuivre, à abandonner et à développer pour chaque structure en prenant en compte le positionnement de chaque structure au sein du groupe, la vision politique du territoire, les marchés existants et émergents potentiels et élaborer le plan d'affaires 2024/2028. Concernant les contrats signés entre la collectivité et le groupement actionnaire de la SPAD on y retrouve la concession d'aménagement d'un parc d'activités sur le site des cartonneries à Gravelines ainsi qu'une convention financière tripartite CUD/ Ville de Gravelines/ SPAD. Enfin les avances CUD pour les concessions d'aménagement concernant la ville de Gravelines : une avance a eu lieu au 30/12/2022 de 300 000 €. Voilà, Monsieur le Maire, sur ce qui peut être dit concernant la SPAD.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur WILMOT, la SPAD on le voit qui maintenant travaille de plus en plus pour la ville de Gravelines, mais également sur le dossier Marina'a, c'est la SPAD qui travaille également sur ce dossier.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous passons au chapitre des sports, Monsieur DEVOS, vous avez une délibération.

**Monsieur DEVOS** : Oui, je vais faire plaisir aux collègues, j'ai 132 mots et non pas 132 pages à lire, cela permettra d'être relativement succinct...

## C. **SPORTS** :

### 20. **Subvention à l'association « Gravelines Judo » :**

Monsieur Christian DEVOS, informe le Conseil que le dossier de demande de subvention de Gravelines Judo pour l'année 2023 n'est pas arrivé dans les délais pour être instruit lors du vote du budget.

Aussi, afin d'apporter un soutien financier à cette association pour qu'elle puisse poursuivre son activité pour la saison sportive 2023, il est proposé au Conseil de lui verser une subvention d'un montant de **6 250 €**.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur DEVOS** : C'est un rappel de subvention qui a été sollicité par le judo suite à une interférence qui existait entre le service administratif du judo et puis notre service des sports qui ne nous a pas permis de voter la subvention en temps et en heure, c'est la raison pour laquelle j'ai sollicité lors de la commission extra municipale des sports la possibilité de leur octroyer cette subvention à hauteur de 6 250 €. Merci chers collègues de m'applaudir pour la rapidité...

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur DEVOS pour cette belle délibération, dans notre beau dojo là, voilà un équipement qui est vraiment de grande qualité...

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous enchaînons avec le chapitre « Education » en cette rentrée scolaire qui s'est bien passée, Mme KERCKHOF, nous avons 4 délibérations, je vous laisse le soin de les présenter.

#### **D. EDUCATION :**

##### **21. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2023-2024 :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil que :

La Ville de GRAVELINES organise les classes de neige pour l'année scolaire **2023/2024**. Il y a lieu de fixer le montant de la participation financière demandée aux familles pour l'envoi de leurs enfants en classes de neige.

Il est proposé au Conseil d'appliquer un tarif unique (base : coût de revient par enfant) :

- **145,00 € pour 8 jours sur place** pour les enfants fréquentant les écoles publiques ainsi que l'école du Sacré Cœur, soit un tarif journalier d'environ 18 €.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**22. Demande d'octroi d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque - Ateliers linguistiques – Année Scolaire 2023/2024 :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines développe chaque année, depuis janvier 2006, une action dénommée « Ateliers d'Eveil aux Cultures Etrangères » pour les jeunes de 4 à 10 ans durant le temps extrascolaire.

Dans le cadre du dispositif des ateliers linguistiques mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque, les interventions linguistiques, portant uniquement sur l'anglais et le néerlandais, peuvent bénéficier d'une participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au coût d'intervention à hauteur de 35€ maximum par heure.

Annuellement, le nombre prévisionnel d'heures se calcule comme suit :

Nombre de matinées programmées sur l'année scolaire 2023 - 2024	Interventions dispensées par	Nombre d'heures effectuées par matinée	Total des heures prévisionnelles
33	Intervenant recruté directement	2h30	82h30
27	La Maison de l'Europe	1h00	27h00
Total prévisionnel des heures sur l'année scolaire 2023/2024			109h30

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève ainsi à 3 800 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la prise en charge de ces interventions linguistiques à hauteur de cette somme de 3 800 € pour l'année scolaire 2023/2024.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**23. Demande d'octroi d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2024:/**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses Communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux Communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les Communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines Communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre Commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année 2024 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **5 754,80 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**24. Remise aux élèves des écoles de billets d'entrée au festival international du Cirque des Hauts de France :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil qu'afin de permettre aux élèves de découvrir en famille un spectacle de cirque de qualité, il est proposé d'offrir aux élèves des écoles primaires une entrée au Festival International du Cirque des Hauts de France, lors des séances tout public.

L'ensemble des élèves des écoles publiques et de l'école privée du Sacré-Cœur bénéficieront de ce don, ce qui représente pour cette rentrée scolaire 2023 environ 1320 entrées, soit un budget de l'ordre de **10 560 euros**.

La Commission Extra-Municipale « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Madame KERCKHOF** : Le Festival International du Cirque des Hauts de France reviendra à Gravelines pour la 2<sup>ème</sup> fois, afin de permettre aux élèves de découvrir en famille un spectacle de qualité, il est proposé d'offrir aux élèves des écoles maternelles et élémentaires privées et publiques, une entrée au Festival du Cirque lors des séances « tous publics » et non pas comme l'an dernier lors des séances spéciales sur temps scolaire, ils iront en famille.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme KERCKHOF, je voudrais laisser le soin à Alain BOONEFAES de nous dire quelques mots sur ce retour du Festival International du cirque des Hauts de France à Gravelines.

**Monsieur BOONEFAES** : Merci Monsieur le Maire. On accueille pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive ce Festival International du cirque des Hauts de France avec une programmation de très haute qualité, cela va se dérouler en 7 séances du vendredi 10 novembre 17 h 00, samedi 11 novembre pour 3 séances : 14 h 00, 17 h 00, 20 h 00 et le dimanche 12 novembre pour 3 séances : 10 h 00, 13 h 30 et 16 h 30. Pour les 2 séances du dimanche (13 h 00 et 16 h 30) on aura la présence de membres de jury parce que vous savez comme l'année dernière les Trophées Vauban seront remis aux artistes qui ont recueilli le meilleur suffrage des spectateurs et d'un jury. On a 5 personnalités qui seront présentes sur Gravelines ce dimanche, on aura le docteur Alain FRERE qui est le créateur du Festival du cirque de Monte Carlo aux côtés du Prince Rainier, on aura le ténor Amaury VASSILI, on aura Thierry OUTRILLA qui est l'ancien directeur artistique du Moulin Rouge, nous aurons également la chanteuse Héléne SEGARA qui sera présente, et l'emblématique ex entraîneur de l'AJ Auxerre, Mr Guy ROUX. Encore un parterre de personnalités qui seront là aussi pour discuter avec le public entre les 2 séances comme ils l'ont fait l'an dernier.

**Monsieur le Maire** : Il y aura les fans d'Héléne SEGARA, les fans de Guy ROUX... Voilà... Il faut élargir l'audience...

**Monsieur BOONEFAES** : On aura des sportifs... Des chanteurs...

**Monsieur le Maire** : On a dû réaliser quand même une plateforme, c'est quand même un investissement que le Sivom a pris en charge mais bon cette plateforme pourra servir à l'accueil

d'autres chapiteaux, d'autres événements, c'était un investissement nécessaire car vu la taille de ce chapiteau il fallait qu'il ait des fondations en capacité de l'accueillir et je suis très heureux qu'on ait pu mener à bien cette opération. Ce Festival a vocation à s'inscrire durablement dans la vie de notre commune, à un moment, finalement le mois de novembre qui est intéressant, avant les festivités du mois de décembre dont nous dirons quelques mots. C'est quand même une chance d'avoir des numéros de ce niveau international donc finalement cela n'est pas vu à beaucoup d'endroits. C'est vu à Gravelines, à Monte Carlo...

**Monsieur BOONEFAES** : Oui il y a Amiens aussi, mais c'est vraiment un niveau de prestations de numéros époustouflants, vous avez vu l'année dernière les funambules qui opéraient à 10 mètres de hauteur sans filet, sans retenue, c'était vraiment remarquable.

**Monsieur le Maire** : Cap vers le Festival du cirque des Hauts de France... Vous pouvez garder la parole, Mr BOONEFAES vous avez une délibération en remplacement de Mr DEFRUIT à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**E. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :**

**25. Subvention exceptionnelle à la Fédération du Mémorial de l'Otan :**

Monsieur Alain BOONEFAES, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines, engagée dans la promotion du devoir de mémoire, a adhéré gratuitement à l'association "Fédération du Mémorial de l'OTAN" (FMO), par délibération en date du 5 juillet 2019.

La « FMO » est une association qui a été créée en 2012 en l'honneur des militaires de toutes nationalités qui ont sacrifié leur vie en opération extérieure sous la bannière de l'OTAN.

Cette association a également pour but de :

- Poursuivre le devoir de mémoire afin d'impliquer les nouvelles générations ;
- Faire évoluer ce devoir de mémoire aux échelles européenne et internationale.

C'est dans ce cadre que la « FMO » a organisé le MEMORIAL DAY du 1<sup>er</sup> au 10 septembre à Fréthun. Différents temps forts commémoratifs, culturels et sportifs se sont tenus afin de sensibiliser les plus jeunes au devoir de mémoire.

Il est proposé au Conseil de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € pour lui apporter son soutien dans l'organisation de cette opération.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de Mémoire et Insertion Professionnelle » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous enchaînons avec le cadre de vie et l'environnement, Mr NOTEBAERT, vous avez 3 délibérations et rapport à nous présenter.

**F. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :**

**26. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement :**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Il est rappelé que la Communauté Urbaine de Dunkerque exerce sur l'ensemble de son territoire et donc pour le compte de la Commune, la compétence en matière d'eau et d'assainissement.

L'établissement doit remettre à ce titre à l'ensemble des Communes membres, et conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il est ainsi présenté aujourd'hui au Conseil Municipal le rapport pour l'année 2021.

Le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 Septembre 2023.

**Monsieur NOTEBAERT** : En général c'est un rapport qui est plutôt difficile à écouter avec beaucoup de chiffres alors j'ai choisi plutôt de n'en garder que quelques-uns. En 2021 quelques chiffres, pour le service eau potable fourni par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois : 98 544 abonnés desservis sur la CUD et aussi en dehors de la CUD car il y a quelques communes en dehors de la CUD, 17 qui sont fournies en eau potable par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Cela représente 14,2 millions de m<sup>3</sup> prélevés dans la nappe, ce qui fait 12,35 millions de m<sup>3</sup> facturés aux particuliers et industriels et 0,7 millions de m<sup>3</sup> facturés aux collectivités voisines. Je voulais aussi donner ce chiffre c'est le rendement du réseau de distribution qui est de 90,6 %. Cela veut dire quoi Cela veut dire qu'on n'a même pas 10 % de perte, de fuites sur notre réseau et je voulais le dire car on se classe en France parmi les meilleurs réseaux et au vu de l'actualité sur la sécheresse, difficultés de fournir de l'eau potable dans les différentes régions notamment dans le sud, on voit que c'est quand même quelque chose d'extrêmement important donc nous sommes très bien placés à ce niveau-là. Le service assainissement de l'autre côté est fourni par la CUD reprenez simplement, enfin simplement 1 250 kms linéaires de réseaux pour l'assainissement au sein de la CUD avec 732 kms pour les eaux usées et 508 kms pour les eaux pluviales. Le volume d'eau épurée représente 13,3 millions de m<sup>3</sup>. Petit rappel sur les prix en 2021 puis 2022, je rappelle que c'est un rapport 2021 donc pour le secteur Dunkerque et Gravelines qui maintenant se sont rejoints en termes de tarification on a aujourd'hui pour 120 m<sup>3</sup> une tarification à 386 € TTC dont 3,22 € TTC/ m<sup>3</sup> pour l'assainissement. Sur la slide suivante vous rapportez 2 éléments intéressants sur l'eau potable qui était en 2021 le lancement de la décarbonatation et de la télérelève donc j'en profite aujourd'hui pour faire un petit point d'informations sur la télérelève à Gravelines on est à 77 % d'installation à ce jour de la télérelève. Aujourd'hui ils ont un peu plus de mal à avancer puisque les gens ne répondent pas

pour pouvoir prendre rendez-vous pour installer la télérelève donc j'en profite : appelez pour avoir cette télérelève, c'est quand même un système qui est très intéressant on y reviendra juste après. Ensuite c'était la construction d'une station d'adoucissement en 2021. Pour vous donner un point d'étape cette station démarrera fin d'année si tout va bien, elle est en test, fin d'année une mise en service ce qui veut dire qu'à la fin de l'année l'eau sera adoucie pour tous les particuliers de la CUD et quelques communes à l'extérieur. Pour vous donner une idée du coût supplémentaire pour 70 m<sup>3</sup> à l'année ce sera 26 € supplémentaires pour l'adoucissement mais aussi pour la télérelève, cela prend en compte aussi un petit peu une certaine inflation. Moi, je pense que c'est un coût assez raisonnable au vu du gain qu'on va avoir notamment moins d'utilisation de savon, de produits et de détériorations de notre électroménager, c'est estimé à peu près à 80 € d'économie par an, pour un coût de 26 € télérelève comprise. Une démarche importante de la part du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et de la CUD c'est bien sûr s'adapter aux changements climatiques et préserver notre environnement. Sur l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, qui est un enjeu majeur, la CUD s'est engagée dans cette démarche en développant une gestion innovante de ces eaux pluviales. Cela consiste en quoi ? Faciliter l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, limiter les débordements des réseaux d'assainissement au milieu naturel par temps de pluie, ce qui évite des pollutions, ralentir la vitesse de l'écoulement de l'eau grâce à des aménagements hydrauliques doux. Ce sont des choses qu'on va voir aussi au fur et à mesure dans la voirie. Et favoriser le retour de la nature en ville. Si je parle de cela, c'est qu'en parallèle, la CUD a mis en place des aides pour faciliter justement ces études chez les particuliers de l'infiltration sur place et aussi pour l'achat de cuves. Sur le site de la CUD, je vous ai mis là ce que vous pouvez trouver, c'est-à-dire tout d'abord trouver le possibilité d'une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie en fonction de son volume, vous avez différentes aides mais vous avez aussi une possibilité d'une aide à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de récupération des eaux de pluie, donc là il y a une aide forfaitaire de 300 euros, ce n'est pas négligeable et enfin vous pouvez avoir aussi une aide aux travaux liée à l'infiltration et à la récupération des eaux de pluie et cette subvention peut aller jusque 80 % des travaux, bien sûr il y aura un plafond qui sera calculé mais ce n'est pas négligeable. Petit rappel sur le fait que constamment les eaux de baignade sont améliorées sur tout le Littoral, c'est grâce justement à un meilleur système d'assainissement et de traitement des eaux et donc en 2021, il y a plusieurs plages notamment celles de Bray-Dunes, de Zuydcoote et de Leffrinckoucke qui sont désormais en qualité « excellente » et bien sûr Gravelines qui continue à voir son eau aussi de qualité excellence qui nous a permis avec d'autres critères de continuer à avoir « Le Pavillon Bleu ». Une dernière slide, car je sais que c'est quelque chose d'important aux yeux de Monsieur le Maire c'est qu'a été ouvert, car avant c'était un projet mais maintenant c'est fait, c'est justement la station d'épuration des eaux usées de Coudekerque-Branche, il y a un espace qui a été ouvert qui permet d'expliquer aux citoyens l'eau et ses enjeux, c'est un espace de 60 m<sup>2</sup> qui est toujours ouvert dans cette station de Coudekerque-Branche donc je vous invite si vous voulez connaître un peu mieux le cycle de vie de l'eau et le cycle de l'assainissement, vous allez rendre visite à cette station. Voilà, cela c'était pour le rapport.

\*\*\*\*\*

**27. Enquête publique – Grand Port Maritime de Dunkerque - Projet CAP2020 – Avis du Conseil Municipal :**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Nord – Pas de Calais-Picardie en date du 23 juin 2023,

Vu les demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD),

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 17 juillet au 08 septembre 2023 inclus, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Le trafic maritime mondial a connu d'importantes évolutions qui conduisent le GPMD à adapter ses infrastructures pour accueillir un plus grand nombre de conteneurs :

- Augmentation de la taille des bassins (tirant d'eau, largeur, quais...);
- Renforcement de l'efficacité de la connexion avec les transports de l'Hinterland;
- Amélioration des services portuaires.

C'est pourquoi il entend, à travers son projet CAP2020 procéder à l'extension du bassin de l'Atlantique entre Gravelines et Loon-Plage sur une longueur totale de 1000 m en eaux profondes.

Situé sur 4 communes (Loon-Plage, Gravelines, Saint-Georges-sur-l'Aa, et Craywick), il nécessitera 4 ans de travaux pour un montant prévisionnel d'environ 366,4 M€ et permettra la création d'environ 8 720 emplois (directs, indirects et induits) au niveau régional.

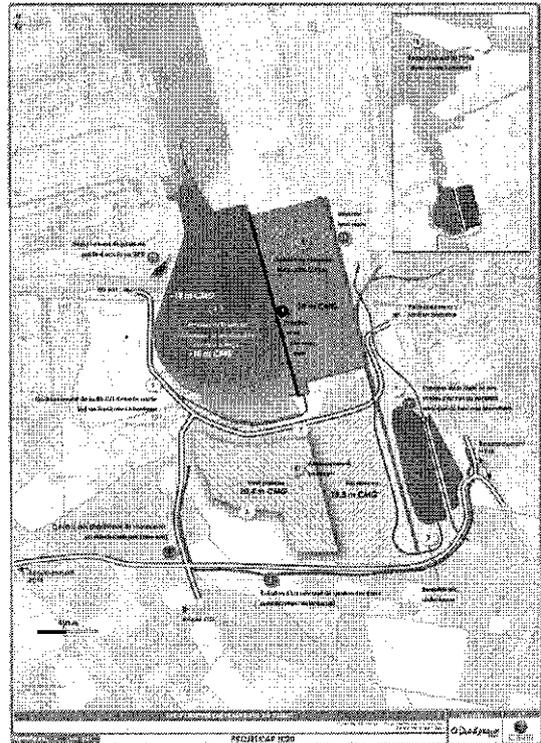


Figure 7. Vue d'ensemble schématique du projet en phase finale (Source : GPMD/DEA 2021).

Ce projet nécessitera en outre un programme d'aménagement d'infrastructures routières et cyclables :

- la route inter-atlantique RIA qui reliera la RN316 à la RD11,
- une déviation de la RD601 interdite aux Poids Lourds,
- l'aménagement d'un itinéraire de voie verte de 6,7 km. Ce parcours est aménagé le plus souvent en site propre sans croisement.

Les Commissions extra-municipales « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » et « Développement économique, zones d'activités, commerce, artisanat, auto-entrepreneuriat, tourisme, grands événements commerciaux, foires et marchés » ont émis les remarques suivantes :

- L'autorité environnementale et la Commission Locale de l'Eau ont pointé une vulnérabilité de la nappe supérieure appelée « nappe des sables pissards » sujette au phénomène de biseau salé. Les commissions ont noté que le GPMD a lancé depuis différentes études avec le BRGM et le SAGE du delta de l'Aa sur le sujet. Elles restent toutefois attentives à ce sujet et souhaitent être associées à ces études.
- Une attention devra être portée quant à l'impact de ce projet sur le réseau routier, notamment sur la RD601 et l'intersection entre la Route Inter Atlantique à créer

(contournement du bassin destiné aux poids lourds) et la RD11. Les commissions s'interrogent sur l'impact du projet sur le Nord de la RD11 et sur la fréquentation de l'A16, tronçon Gravelines-Dunkerque.

- Le territoire est confronté régulièrement à des problématiques de poussières sédimentables et de bruit. Les commissions souhaitent que le GPMD suive spécifiquement ces problématiques et mette en œuvre des solutions permettant de suivre l'impact du projet sur ces thématiques durant la phase travaux et à l'issue.
- Des partenariats devront être dressés entre les structures de soutien à l'emploi (Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme et les municipalités) et les entreprises afin que l'offre d'emploi puisse être proposée à notre bassin de vie y compris pour les métiers de dockers.
- Les commissions proposent que le GPMD mette en œuvre des mesures contraignantes sur les armateurs afin d'inciter à l'utilisation de bras électriques pour l'alimentation à quai des navires.
- Un plan de boisement doit rapidement être mis en œuvre afin de réaliser une coupure verte significative entre l'espace portuaire et les communes mitoyennes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions.

**Le Conseil Municipal,**

- **Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;**
- **Approuve cette proposition ;**
- **Émet un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions.**

\*\*\*\*\*

**28. Enquête publique – Grand Port Maritime de Dunkerque - Projet Zone Grandes Industries 2 – Avis du Conseil Municipal :**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Nord – Pas de Calais-Picardie en date du 31 juillet 2023,

Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD),

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 21 août au 22 septembre 2023 inclus, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Le GPMD dispose d'une réserve foncière d'intérêt pour les clients industriels désireux de développer une activité sur le territoire dans les années futures.

Afin de dynamiser l'arrivée de nouvelles entreprises au sein de la place portuaire, le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) a engagé des travaux de grande ampleur au Port Ouest en aménageant une plateforme industrielle (ZGI). Ce terrain labélisé « Choose France » au regard de son caractère clé en main et sa disponibilité immédiate a suscité un véritable intérêt de la part des clients industriels.



Dans ce contexte, le GPMD ambitionne l'aménagement d'une nouvelle plateforme industrielle sur son territoire. Dénommé Zone Grandes Industries 2 (ZGI 2), ce projet d'aménagement a pour objectif d'offrir, sur une emprise globale de près de 186 ha, les conditions requises pour la consolidation de filière batterie et du cluster batterie local (services, maintenance, production, recyclage, ...)

Les Commissions extra-municipales « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » et « Développement économique, zones d'activités, commerce, artisanat, auto-entrepreneuriat, tourisme, grands évènements commerciaux, foires et marchés » ont émis les remarques suivantes :

- Une attention devra être portée quant à l'impact de ce projet sur le réseau routier, notamment sur le sud RD11 et l'A16. La construction d'une offre de mobilité interurbaine routière et ferroviaire semble aujourd'hui indispensable à l'aune du développement industriel à venir.
- Les études trafic intègrent un scénario ramenant la part modale VP des nouveaux employés à 50% (90% aujourd'hui). Une politique incitative en la matière sera, à la lecture du dossier, mis en œuvre par la CUD. Les commissions souhaitent des précisions sur les mesures opérationnelles qui seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif. Elles attirent l'attention du GPMD et de la CUD sur la nécessité de tenir compte en outre des déplacements venant du Pas de Calais.
- Des passerelles devront être dressées entre les structures de soutien à l'emploi (Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme et les municipalités) et les entreprises afin que l'offre d'emploi puisse être proposée à notre bassin de vie y compris pour les métiers de dockers.
- Une démarche devra être co-construite entre les services de l'Etat et les collectivités locales afin de mener au plus vite les projets de logements induits par ce développement industriel.
- Un plan de boisement doit rapidement être mis en œuvre afin de réaliser une coupure verte significative entre l'espace portuaire et les communes mitoyennes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions

**Le Conseil Municipal,**

- **Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;**
- **Approuve cette proposition ;**
- **Émet un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions.**

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur NOTEBAERT. C'est vrai que c'est visuel, on peut vraiment se rendre compte de l'implantation, c'est un visuel qu'on a présenté à la population dans un magazine mais je pense que c'est intéressant qu'ils puissent aussi le visualiser sur les réseaux sociaux et sur le site internet. Merci Monsieur NOTEBAERT, on suivra de près les recommandations qu'on a demandées, moi je suis quand même pressé du boisement, séparé vraiment, avoir tout un boisement, le contournement de Gravelines il y a tout qu'on a fait côté Ceinture Verte, je voudrais qu'on ait l'équivalent de l'autre côté de la route sur Cyanamid, entre les 2 ronds-points finalement, du rond-point des Huttes jusqu'au rond-point de la DRIRE qu'on ait une densité de plusieurs dizaines de mètres de boisement, je pense que cela me paraît tout à fait indispensable au-delà de tout ce qu'on a aussi évoqué par ailleurs. Merci, Monsieur NOTEBAERT.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Protocole partenarial pour la création d'un quartier mixte et qualitatif sur le secteur du Pont de Pierre à Gravelines, Mr WILMOT, vous allez nous expliquer un peu la réflexion qui a été la nôtre sur tout ce secteur.

**Monsieur WILMOT** : Merci, Monsieur le Maire, effectivement, comme tout le monde le sait, on recherche sur Gravelines des terrains à bâtir et pouvoir urbaniser certains secteurs, c'est pourquoi cette délibération est dédiée à cela.

**29. Protocole partenarial en vue du développement d'un quartier mixte et qualitatif sur le secteur du Pont de Pierre à Gravelines – DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement approuvé et modifié le 19 décembre 2022 opposable le 25 février 2023,

Vu l'arrêté réglementaire en date du 9 mai 2022 portant sur l'enquête publique relative au projet de PLUiHD organisée entre le mardi 31 matin et le jeudi 30 juin 2022,

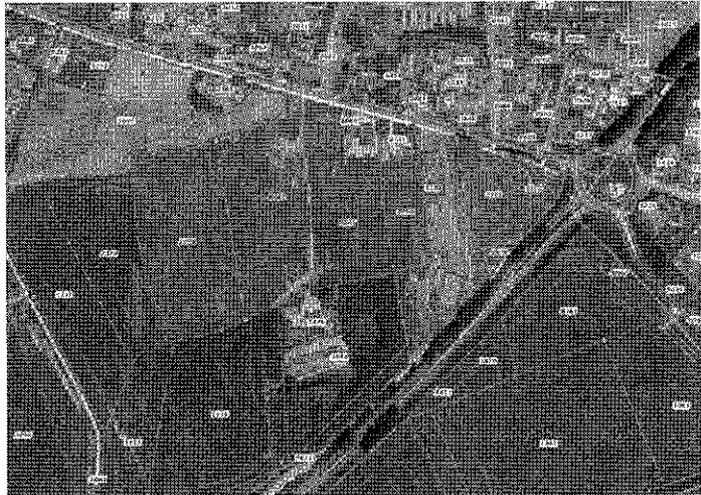
Vu la demande de modification des limites de la zone ouverte à l'urbanisation du Pont de Pierre proposée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Gravelines en date du 29 juin 2022 et approuvée par la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Principal pôle urbain du territoire drainant un bassin de consommation de 32 000 habitants et plus de 9 000 emplois actifs, la Ville de Gravelines ne dispose pas d'une surface commerciale alimentaire répondant aux standards actuels (au moins 2 500 m<sup>2</sup>) et aux besoins de son bassin de vie.

Par ailleurs, située au cœur d'un territoire en forte croissance industrielle, la ville doit anticiper les besoins en logements inhérents à ce développement économique et encourager la réalisation de projets d'aménagement urbain d'envergure.

C'est pourquoi, la Municipalité a proposé lors de l'enquête publique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement, l'ouverture à l'urbanisation des terrains jouxtant la RD11 et la RD601 sur une superficie de 7 ha.

Intégrés au tissu urbain du quartier du Pont de Pierre (voir plan ci-contre), ce site devra accueillir un projet mixte incluant une surface commerciale, des logements, des activités économiques et des services répondant aux objectifs fixés par le territoire dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUiHD et dans l'Orientation d'Aménagement Programmatique Logement.



Suite à l'enquête publique, le site a été classé en zone 1AU2 (zone ouverte à l'urbanisation) dans le PLUiHD. Il est toutefois frappé d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) qui devra être levé dans un délai de 5 ans par la proposition d'une orientation d'aménagement et de programmation sectorielle. Celle-ci devra définir les conditions d'aménagement, la qualité architecturale, urbaine et paysagère des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone.

La ville ne dispose pas du foncier nécessaire à la conduite de l'opération. Le plan ci-dessus rend compte du périmètre du projet, du foncier agricole nécessaire (en vert), du foncier à destination économique (en bleu) et du foncier de propriété ville (en jaune).

La société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER, opérateur rompu à la mise en œuvre d'opérations urbaines et immobilières mixtes, s'est intéressée aux potentialités de développement de ce secteur du Pont de Pierre et souhaite aujourd'hui s'engager dans la phase pré-opérationnelle du projet en menant de front une opération de remembrement foncier, l'engagement d'études pré-opérationnelles et le cadrage de procédures réglementaires multiples et imbriquées.

C'est pourquoi, la ville souhaite accompagner, à travers la signature d'un protocole partenarial d'une durée de 5 ans, la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER dans la conduite de ce projet. Ce protocole a pour objectifs de :

- d'établir les conditions dans lesquelles l'opération sera conçue, définie et menée par DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER ;
- de définir les interventions de chacun dans le cadre de cette opération sous maîtrise d'ouvrage privée en termes de sécurisation de l'opération de remembrement foncier, d'engagement des procédures de modifications des documents d'urbanisme, de valorisation et de préservation de l'environnement, de définition du parti

- d'aménagement et de programmation et de collaboration pour le choix du projet et des utilisateurs ;
- de préciser les conditions du dialogue entre la Ville et DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER pour la bonne réalisation de cette opération.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire, ou l'élu(e) délégué(e), à signer ce protocole partenarial.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Pour bien comprendre, pour tout un chacun d'entre nous et également pour la population qui nous suit, ces terrains peuvent être ouverts à l'urbanisation à partir du moment où nous le demandons, encore faut-il que nous soyons devenus propriétaires. Nous ne souhaitons pas nous-mêmes devenir propriétaires et donc nous avons choisi un opérateur, en l'occurrence DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER. Pourquoi DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER ? Parce qu'on a été, disons-le, satisfaits par l'opération qui vient de se faire à Petit-Fort, à la fois sur les phases d'acquisition, sur les phases d'urbanisme, de commercialisation. Il fallait choisir, je ne vous cache pas qu'on a été sollicité par tous les opérateurs qui veulent actuellement venir sur le Dunkerquois pour les raisons que vous connaissez aisément donc on a choisi DEMATHIEU ET BARD qui va, finalement négocier en notre compte de manière à ce qu'après nous puissions lever l'option d'urbanisme, l'option de constructibilité, mais nous ne souhaitons pas devenir propriétaires nous-mêmes parce que cela nécessiterait des crédits d'investissement très importants donc on a aussi voulu éviter une surenchère, c'est-à-dire que si on avait laissé les choses se faire, c'était un peu parti comme cela d'ailleurs, on avait toute une multitude d'opérateurs et voilà on partait vers une surenchère donc on a souhaité désigner un opérateur. C'est le représentant de la ville, à charge pour lui, il n'est pas tout seul, il a déjà un groupement voilà parce que la surface à l'écran cela ne paraît pas très important mais vous voyez quand même la surface que cela représente et là, dit le Préfet, nous aurons l'autorisation pour faire une surface alimentaire parce qu'on échappera à la Loi Littoral. Voilà de l'autre côté de la route, c'est la Loi Littoral, à l'époque ils ne nous l'avaient pas dit mais voilà de l'autre côté sous réserve que nous ayons un programme aussi avec une densité de logements assez importante puisque des grandes parcelles avec la maison au milieu, chacun le sait ici, c'est terminé. Donc il faudra des densités de logements assez importantes donc ce sera de l'habitat, on ne va pas non plus faire des immeubles de grande taille mais bon voilà il va y avoir quand même des logements, des petits plots, des collectifs imaginés, une succession... C'est tout un travail de l'architecte et de l'aménageur dont nous aurons aussi à débattre parce que c'est nous, au final, qui validerons cela avec l'insertion du magasin mais sûrement avec des logements au-dessus, les magasins tous seuls c'est terminé quoi... Maintenant ce sera des magasins avec des logements au-dessus, avec aussi des services parce que la petite enfance, il va falloir aussi développer un maximum d'accueil à la petite enfance, vous imaginez tous ces salariés dans le secteur donc même s'ils n'habitent pas Gravelines, ils vont arriver le matin pour certains en voulant scolariser leurs enfants à Gravelines et donc encore faut-il qu'il y ait tout ce qui est dispositifs petite enfance donc il va y avoir un développement des crèches de tous types associatives, privées... Il va falloir développer énormément la petite enfance et peut-être aussi dans ce secteur avoir une réflexion sur une maison de santé, cela fait partie des sujets parce que cela va faire le pendant du quartier du Pont de Pierre avec la maison de quartier, c'était déjà un quartier important, mais il va le devenir encore plus, cela va être l'entrée de ville principale de Gravelines. Je veux dire, à terme, tout le monde, enfin beaucoup de monde va arriver par-là donc ce sera l'axe majeur d'arrivée à Gravelines. Ne me demandez pas de délai, on s'inscrit

dans le long terme mais la pression en termes de logements va être telle qu'à mon avis cela va accélérer un certain nombre d'accords en termes d'urbanisme. Merci Mr WILMOT et merci aux équipes aussi parce que c'est une délibération mais derrière il y a un gros travail. Je voudrais saluer aussi la Direction Générale et l'ensemble des services d'aménagement pour le travail etc... Ce sont aussi des opérations complexes donc on doit aussi quelque part se mettre à niveau de la complexité de ce type d'opération et donc je me réjouis que nous puissions l'amorcer.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous passons au chapitre « Aménagement – travaux » avec une demande de participation financière, Mr WADOUX, là c'est pour le plateau multisports qui est en travaux. Nous avons prévu une fête sur ce plateau qui se déroulera au mois de juin 2024 avec le basket féminin à l'honneur mais aussi toutes les activités de ce plateau multisports avec ses terrains de sports pour cette 1<sup>ère</sup> phase de modernisation de Sportica, avec une subvention que nous avons obtenue et on s'en réjouit, ce n'était pas forcément prévu au départ donc 1 million d'euros par l'Etat avec le fonds vert, c'est quand même une bonne nouvelle, on a eu aussi 450 000 euros si ma mémoire est bonne du Département du Nord...

**Monsieur WADOUX** : 400 000 €...

**Monsieur le Maire** : 400 000 €, j'avais arrondi un peu, mais non c'est bien cela c'est 400 000 € Mr WADOUX et puis la CUD qui va nous aider également, c'est l'objet de cette délibération, Mr WADOUX, vous pouvez en dire quelques mots.

#### **G. AMÉNAGEMENT – TRAVAUX :**

##### **30. Demande d'octroi d'une participation à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le financement de la modernisation du plateau multisport de Sportica :**

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

La Ville de Gravelines a initié le projet « Sportica Nouvelle Génération » consistant à moderniser le complexe Sportica mis en service en 1986.

La première phase de cet ambitieux projet concerne la réhabilitation du plateau multisport (dit « salle des ex-tennis ») qui comprendra, à l'issue des travaux :

- Trois terrains multisports à dominante « basketball / handball / badminton », dont un doté d'une tribune rétractable ;
- Dix blocs vestiaires / sanitaires / douches ;
- Un clubhouse pour les associations utilisatrices ;
- Des bureaux et des espaces de stockage.

Cet équipement sera par ailleurs mis aux normes au regard des réglementations en vigueur (incendie, accessibilité, thermique notamment) et d'importants travaux de rénovation énergétique y seront également réalisés, tels le remplacement de la verrière, la mise en place d'une régulation plus performante sur le chauffage et la ventilation, l'amélioration de l'éclairage et de l'enveloppe thermique...

Le coût total prévisionnel de cette opération est évalué à 5 732 369 euros H.T pour un montant de subvention (hors participation de la Communauté Urbaine sollicitée) de 1 496 000 euros selon le plan de financement joint en annexe.

Sportica étant un équipement sportif et de loisirs emblématique du territoire communautaire, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'octroi d'une participation pour le financement de la modernisation du plateau multisport de Sportica.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur WADOUX.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Je vous propose d'enchaîner avec les affaires foncières et patrimoniales, vous avez 6 délibérations.

#### **H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :**

##### **31. Vente à M. et Mme PLADYS – garage n°2 rue Charles Trollé :**

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

La Commune de Gravelines est propriétaire du garage n°2 sis rue Charles Trollé,

Dans le cadre de sa politique de rationalisation du patrimoine, la Commune a mis en vente ledit immeuble, étant ici précisé qu'il est occupé depuis 1980 par Monsieur MESSEMACRE.

Conformément à l'Article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 07 novembre 2022.

Monsieur et Madame PLADYS se sont engagés pour l'achat dudit garage, cadastré section AN n°379, moyennant le prix de **11 200 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ledit garage moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**32. Vente à M. et Mme PLADYS – garage n°6 rue Charles Trollé :**

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

La Commune de Gravelines est propriétaire du garage n°6 sis rue Charles Trollé,

Dans le cadre de sa politique de rationalisation du patrimoine, la Commune a mis en vente ledit immeuble, étant ici précisé qu'il est occupé depuis 2011 par Madame PERRY.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 07 novembre 2022.

Monsieur et Madame PLADYS se sont engagés pour l'achat dudit garage, cadastré section AN n°375, moyennant le prix de **12 500 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ledit garage moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**33. Vente à M. FOUCHARD – garage n°29 rue Charles Trollé :**

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

La Commune de Gravelines est propriétaire du garage n°29 sis rue Charles Trollé,

Dans le cadre de sa politique de rationalisation du patrimoine, la Commune a mis en vente ledit immeuble, étant ici précisé qu'il est occupé depuis 1998 par M. AGNERAY.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 07 novembre 2022.

M. FOUCHARD s'est engagé pour l'achat dudit garage, cadastré section AN n°370, moyennant le prix de **11 205 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ledit garage moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**34. Vente à M. HOEDTS et Mme DUJARDIN – Parcelles AV n°393p et 357p :**

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur HOEDTS et Madame DUJARDIN, demeurant 4 rue des Islandais à Gravelines, d'acquérir une partie des parcelles non bâties cadastrées section AV n°393 et 357, attenantes à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 22 mai 2023.

Le 29 juin 2023, Monsieur HOEDTS et Madame DUJARDIN se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain, d'une superficie d'environ 95 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de **1 425 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder lesdites parties de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**35. Vente à M. CHARLEMAGNE et Mme MERLEN – Parcelle AV n°393p :**

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur CHARLEMAGNE et Madame MERLEN, demeurant 2 rue des Islandais à Gravelines, d'acquérir une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section AV n°393, attenante à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 22 mai 2023.

Le 26 juin 2023, Monsieur CHARLEMAGNE et Madame MERLEN se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain, d'une superficie d'environ 95 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de **1 425 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » voté pour.**

\*\*\*\*\*

**36. Vente au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Lots 301, 302 et 303 - 8 place des Messageries :**

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil :

La Commune de Gravelines est propriétaire d'un local dépendant d'un immeuble sis 8 place des Messageries, cadastré section AV n°401 et géré en copropriété.

Ledit local, constituant les lots 301, 302 et 303, d'une superficie d'environ 250 m<sup>2</sup>, est occupé par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme via un contrat de location.

Dans le cadre de sa politique de rationalisation du patrimoine, la Commune a proposé au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme d'acquérir le local occupé, au prix de 312 000 euros.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 29 novembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil de céder lesdits lots moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » voté pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Merci Mr WADOUX pour toutes ces cessions qui satisfont des demandes de particuliers, qui aussi clarifient les choses par rapport au Sivom qui a maintenant ses locaux, qui est une entité qui doit vivre sa vie quelque part indépendamment des liens qu'elle pouvait avoir historiquement avec la ville de Gravelines, hébergée au sein de notre mairie. Une autre cession cette fois-ci, plus importante dans son montant, je vais demander à Alain MERLEN de bien vouloir nous la présenter.

**37. Vente par le CCAS à VILOGIA-LOGIFIM – Immeuble rue du Béguinage – Accord du Conseil Municipal :**

Monsieur Alain MERLEN, rappelle au Conseil Municipal que le CCAS a acheté la résidence autonomie dite « Le Béguinage » à Habitat du Nord en 2016 et a procédé à sa réhabilitation intérieure et extérieure ; les studios ont été remis en état avec salle de bain adaptée et cuisine réaménagée. Des locaux ont également été aménagés pour, notamment, l'accueil de cabinets médicaux.

Le bailleur VILOGIA-LOGIFIM a récemment fait part de son intérêt d'en devenir propriétaire, étant déjà propriétaire de plusieurs établissements dans le Nord.

Aussi, dans une optique de rationalisation du patrimoine, le CCAS envisage la vente de la Résidence Autonomie à VILOGIA-LOGIFIM.

En application des articles L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la vente par le CCAS d'un bien immeuble lui appartenant nécessite l'accord du Conseil Municipal.

Aussi, afin que le Conseil puisse se prononcer, il est présenté la vente envisagée par le CCAS.

L'immeuble concerné est la résidence autonomie « Le Béguinage » sise rue du Béguinage, sur les parcelles cadastrées section BB n°377 et 378, d'une superficie totale de 6 388 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble bâti, à vocation principale de foyer logement pour personnes âgées, accueille également des locaux aménagés dans le cadre du développement de la stratégie santé de la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 13 mars 2023.

L'immeuble est vendu occupé, les contrats conclus par le CCAS sont maintenus.

Par courrier en date du 22 mars 2023, VILOGIA LOGIFIM a fait part de son intérêt à acquérir ledit immeuble au prix de 2 500 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de donner son accord au CCAS pour la vente à VILOGIA LOGIFIM de l'immeuble sis rue du Béguinage suivant le descriptif et les conditions présentées.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à la majorité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur MERLEN, on avait racheté le Béguinage vous vous souvenez historiquement à Habitat du Nord, on a racheté pour faire les travaux, on a fait un emprunt, on a remboursé une partie de cet emprunt et donc là avec cette recette, on va solder l'emprunt et on va donc dégager un excédent sur les comptes du CCAS qui nous sera utile dans le cadre du contexte budgétaire. Et puis on aura des conditions de loyer avec Vilogia tout à fait favorables qui seront inférieures finalement au remboursement de mémoire de l'annuité, donc finalement c'est une opération positive sur le plan financier, il faut la mener maintenant parce qu'après avec la hausse des... On est encore sur une situation favorable donc voilà pour cette opération du Béguinage, qui je pense est une bonne opération de gestion.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous passons au chapitre « Attractivité – événementiel – action économique » avec également une bonne nouvelle, Mme VERSTRAET.

**I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :**

**38. Convention de parrainage du BTP CFA Hauts de France – Marché de Noël de Gravelines :**

Madame Laurie VERSTRAET, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines organise chaque année le Marché de Noël en fin d'année, en centre-ville.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, le **BTP CFA HAUTS DE FRANCE** souhaite s'associer à la ville.

Il s'agit plus précisément d'une opération de parrainage consistant pour le BTP CFA HAUTS DE FRANCE à valoriser ses enseignements secondaires, techniques et professionnels prochainement proposés à la population sur la Ville de Gravelines d'une part, et participer à l'attractivité du territoire d'autre part, par le versement d'une participation financière à la Ville.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté conjointe de la Ville de Gravelines et le BTP CFA HAUTS DE FRANCE de développer l'artisanat des métiers du bâtiment sur le territoire, dans un contexte économique où les métiers du bâtiment seront fortement sollicités.

Par la convention, le parrain BTP CFA HAUTS DE FRANCE s'engage à verser une contribution pour un montant de **30 000 € T.T.C par an, sur une durée de 3 ans.**

Par le versement de la contribution du parrain, la Ville s'engage à valoriser ce parrainage.

Cet accompagnement se fera par le biais d'actions annuelles suivantes, qui seront donc reconduites chaque année durant 3 ans :

- Le logo du BTP CFA Hauts de France sera présent sur l'affiche officielle (500 exemplaires) et sur la brochure du Marché de Noël (24 000 exemplaires distribués)  
A noter que ces supports de communication, sur lesquels figurera le logo du BTP CFA HAUTS DE France, sont diffusés sur différents canaux.
- Le logo du parrain sera présent sur les cartons d'invitation pour l'inauguration du Marché de Noël
- Dix accès VIP seront réservés aux membres du BTP CFA Hauts de France lors de l'inauguration
- Le parrainage du BTP CFA Hauts de France sera annoncé par l'animateur le jour de l'inauguration
- Le parrainage du BTP CFA Hauts-de-France sera visible sur le site internet de la Ville, et dans le cadre des vidéos « la Minute de Noël » diffusées sur les réseaux sociaux
- Cinq présentations par jour du parrainage BTP CFA Hauts-de-France sera diffusée par l'animateur du marché de Noël
- Une bâche BTP CFA Hauts-de-France sera apposée sur le podium lorsqu'il sera mis en place sur la Place Albert Denvers
- 200 tickets du manège phare du marché de Noël seront remis à destination des apprentis du BTP-CFA de Petit-Fort-Philippe
- Un panneau BTP CFA Hauts-de-France sera apposé sur un chalet situé sur la Place Albert Denvers du Marché de Noël, au format disponible de la structure
- Un ou plusieurs savoir-faire du BTP CFA Hauts-de-France sur la thématique Noël, via un projet pédagogique proposé par le BTP CFA Hauts de France, seront présentés lors du Marché de Noël

Ainsi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2023-2025 avec le BTP CFA Hauts de France.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, Zone d'activités, Commerce, Artisanat, Auto Entrepreneuriat, Tourisme, Grands événements commerciaux, Foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme VERSTRAET, quelques mots sur notre marché de Noël 2023 car on est sur le sujet.

**Madame VERSTRAET** : Il se prépare. Je voulais d'abord rappeler les dates du 9 décembre au 30 décembre, la 29<sup>ème</sup> édition qui se prépare donc l'objectif de cette 29<sup>ème</sup> édition c'est d'apporter quelques changements, quelques nouveautés pour préparer les 30 ans du marché de Noël. Je rappelle quand même que le marché de Noël de Gravelines est l'un des plus vieux marchés de la région après celui de Lille. On va accentuer quelques petits éléments notamment sur la décoration, l'année dernière, nous étions en sobriété énergétique même si on l'est encore cette année bien évidemment on fera attention à cela mais les exposants et les visiteurs ont quand même besoin de cette lumière et de cette magie de Noël. On va aussi travailler en projet pédagogique et je remercie ma collègue Michèle d'avoir accepté d'associer le centre artistique et notamment l'école d'art visuel donc les enfants vont cette année décorer la maison du Père Noël qui sera aussi agrandie et je pense qu'il y aura peut-être une surprise aussi pour les enfants

du CMJ parce qu'on va leur proposer d'intégrer directement la maison du Père Noël pour récolter leurs jouets sur le marché de Noël donc voilà les petites nouveautés. On reconfigure les 5 sites pour vraiment retravailler la nouveauté et je ne vais pas trop en développer sinon il n'y aura plus de surprise. Notre objectif est bien évidemment les 200 000 visiteurs et je voulais également remercier les équipes de l'office de commerce qui travaillent d'arrache-pied tout au long de l'année car ce n'est pas un travail de quelques semaines mais c'est vraiment un travail d'une année, un travail d'équipe donc Stéphane, Emilie et Catherine qui travaillent en collaboration bien évidemment avec tous les services de la ville et je les remercie tous d'avance, voilà.

**Monsieur le Maire :** Merci Mme VERSTRAET, cette convention avec le BTP CFA va nous apporter un plus car il faut toujours aussi aller de l'avant sur le sujet, il y a même des exposants qui font déjà la publicité de ce marché de Noël, j'ai pu le découvrir sur les réseaux sociaux, qui réutilisent des images qui ont été tournées l'an passé pour refaire la promotion du marché, c'est bien, il faut qu'ils s'approprient, il faut qu'il y ait un maximum de monde qui s'approprie le marché, je le dis souvent, ce n'est pas uniquement l'affaire de la ville. Il faut vraiment que les commerçants, les associations, les exposants s'approprient ce marché et créent de l'évènement dans l'évènement donc cela c'est essentiel car on ne peut pas, nous, tout impulser, à un moment donné, surtout sur 3 semaines, il faut qu'on soit relayé. C'est toujours un moment important cette manifestation du marché de Noël et donc il faut qu'on se mobilise toutes et tous parce que c'est inter-délégations un peu aussi quelque part ce marché de Noël, c'est à la fois les enfants, c'est les fêtes, les espaces verts, les personnes âgées il faut que tout le monde se sente concerné par cet évènement qui est quand même le plus important évènement de notre ville. Il faut quand même qu'on se le mette en tête, donc il faut le porter car c'est comme tout il y a de la concurrence, on n'est pas tous seuls donc il faut aussi aller de l'avant, merci Mme VERSTRAET.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire :** Nous enchaînons toujours avec le BTP CFA pour cette convention de financement, vous savez que BTP CFA va investir, je crois que c'est 14 millions d'euros, de mémoire dans ce nouveau centre... 8 millions... C'est la CCI qui est plus importante donc là il y a un financement régional qui est acquis et puis il y a un financement que Daniel WILMOT va vous proposer.

**Monsieur WILMOT :** Avant de parler de cette délibération, effectivement, il faut saluer vraiment l'accompagnement du BTP CFA dans le projet du marché de Noël, effectivement avoir un projet pédagogique avec le marché de Noël et le BTP CFA dans les années qui viennent, car ce sont des métiers de la menuiserie mais c'est aussi de la charpente donc quelque part cela peut être demain l'occasion de travailler avec eux sur un decorum nouveau sur le marché de Noël avec des groupes comme cela pédagogiques qui pourraient créer un nouveau projet, c'est bien.

### **39. Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec BTP CFA :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confortant la clause de compétence générale des communes leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau,

Vu la loi « Économie sociale et solidaire » du 31 juillet 2014 et notamment son article 49 définissant la subvention comme une « contribution facultative de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire »,

Il est rappelé la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Novembre 2022 autorisant le Maire à conclure une convention pluriannuelle de financement avec l'association BTP CFA Hauts de France pour la création d'un centre de formation d'apprentis à Gravelines,

Dans un contexte conjuguant défi climatique et crise énergétique, la Ville de Gravelines souhaite en effet, accompagner l'association BTP CFA Hauts de France pour développer l'artisanat des métiers du bâtiment sur son territoire.

Ainsi la convention pluriannuelle conclue en décembre 2022 permet de financer la création d'un centre de formation d'apprentis sur le site des cartonneries à Gravelines devant accueillir plus de 90 apprentis dès 2025.

Ce projet, financé à hauteur de 50% par la Région Haut de France pour un budget global estimé à un peu moins de 8 M€ a fait l'objet d'un permis de construire accordé en janvier 2023.

Les travaux ont commencé en septembre pour une durée d'un an.

Les modalités de financement sont fixées à travers la convention pluriannuelle de financement avec un objectif de 600 k€ sur la période 2022-2025.

La convention prévoit d'attribuer chaque année pendant la durée du partenariat par voie d'avenant fixant le montant attribué pour l'année en cours. Compte tenu de l'avancement du projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € au titre de l'année 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire, ou l'élu délégué à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec l'association BTP CFA Hauts de France,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la construction du centre de Formation d'Apprentis sur le site des cartonneries, par le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 euros, au titre de l'année 2023.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, zones d'activités, commerce, Artisanat, Auto-entrepreneuriat, tourisme, grands événements commerciaux, foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Quelle grande commission ! ... Il va peut-être falloir l'éclater quand même à un moment...

**Monsieur WILMOT** : Quelle carte de visite...

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur WILMOT. Vous voyez la vue du BTP CFA, c'est quand même remarquable et la Chambre de Commerce à côté, avec l'AFPI, à ce stade on n'a pas vraiment d'élément, le délai... C'est précis quand même ?

**Monsieur WILMOT** : Oui, oui le projet est en train concrètement de se dessiner, ils prennent plusieurs parcelles sur le site de la Cartonnerie car vous imaginez bien un projet à 14 millions d'euros, on peut dire qu'il y aura un terrain assez conséquent qui devrait faire 12 000 m<sup>2</sup>. À partir de là, l'ensemble de ces terrains et de ce projet qui est discuté entre les différents partenaires qui seront sur le site, devrait découler sur des premières esquisses présentées, je dirais, début d'année 2024. Mais le projet effectivement se concrétise, c'est un vrai projet d'ensemble de différents partenaires qui ont décidé de se mettre ensemble pour offrir le maximum de formations dédiées aux futurs métiers dont on a besoin...

**Monsieur le Maire** : On n'a pas encore commencé que la zone des Cartonneries est déjà remplie quoi... Parce que ce n'est pas si grand que cela non plus...

**Monsieur WILMOT** : Non mais en fait là où on voulait en faire une zone accueillant des artisans et des entreprises, on a effectivement un site qui va regrouper demain 6 centres de formation

**Monsieur le Maire** : Oui...

**Monsieur WILMOT** : 6 centres de formation...

**Monsieur le Maire** : Tous ces emplois il faut bien les amener, les apprentis, les former, les recyclages enfin toute la chaîne quoi... Merci Mr WILMOT pour cet excellent dossier. J'ai hâte de mettre la 1<sup>ère</sup> pierre, Maud BIGNARD me disait qu'ils avaient démarré fin septembre... Les travaux le 25 démarrent et donc on mettrait une 1<sup>ère</sup> pierre un peu plus tard...

**Monsieur WILMOT** : Le 3 novembre.

**Monsieur le Maire** : Ah, c'est déjà fixé ?

**Monsieur WILMOT** : Oui, le 3 novembre la date est fixée à 14 heures.

**Monsieur le Maire** : Et bien écoutez, c'est précis, merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Plus modeste mais néanmoins important, une acquisition de licence, Mme DENEUVILLE, Camping des Dunes.

#### **40. Acquisition de la licence IV « Camping des Dunes » :**

Madame Christelle DENEUVILLE, fait part au Conseil Municipal que la SARL « Vauban Plein Air » a terminé la gestion de la délégation de service public du « Camping des Dunes » au 30 septembre 2023 et que par délibération du 23 juin 2023, le nouveau contrat de concession de service public a été attribué à la société « Nature et Vacances » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Considérant l'intérêt et l'opportunité pour la commune de Gravelines de conserver la licence IV affectée à la gestion du « Camping des Dunes », il a été proposé à Monsieur Jean-Pierre TESSIER, représentant de la SARL « Vauban Plein Air », de céder la licence IV à la commune de Gravelines au prix de **6 000 € HT** (7 200 € TTC).

Cette licence IV sera exploitée par le nouveau délégataire dans le cadre de la concession de service public relative à l'exploitation du « Camping des Dunes ».

Le nouveau délégataire de la concession de service public aura l'obligation de se former en vertu de l'article L.3332-1-1 du Code de la Santé Publique et d'effectuer les démarches administratives pour l'exploitation de cette licence IV, conformément aux articles L.3332-3 et suivants du Code de la Santé Publique.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme DENEUVILLE cette licence existait mais elle appartenait à Mr TESSIER donc on a souhaité la rentrer dans l'actif et le passif de la DSP et donc de manière à ce qu'elle soit vraiment intégrée à cette DSP quels que soient les futurs changements qui pourraient intervenir à l'avenir, il y aura toujours cette licence IV dans ce camping, c'est essentiel pour pouvoir fonctionner dans un camping comme celui-ci. Avant de quitter le chapitre « Attractivité Evènementiel Action Economique » je voulais qu'Alain BOONEFAES nous dise quelques mots de la saison estivale, il y a eu un point presse là-dessus mais il me semblait important que nous tous et la population qui va nous écouter puisse avoir une information en direct, Mr BOONEFAES.

**Monsieur BOONEFAES** : Merci, Monsieur le Maire. Bien entendu, cette saison estivale est un peu différente de celle de 2022 où on avait une météo plus que favorable. Cette année la météo n'a pas été au rendez-vous comme on pouvait l'espérer, on annonçait des canicules partout malheureusement nous, on avait pas mal de vents de Nord Est que ce soit au mois de juillet ou au mois d'août. Par contre, on a eu un beau début de mois de septembre et on aurait espéré avoir ce temps là pour juillet/août, malheureusement c'était autrement. Donc j'ai suivi vos consignes, j'irai un peu plus souvent à la messe comme vous me l'avez demandé et j'irai porter avec mon ami Daniel nos œufs à Sainte Claire. Globalement le nombre de visiteurs accueillis cette année a été à hauteur de 246 000 visiteurs alors quand on dit visiteurs, ce sont tous les accueils qu'on a pu faire sur les différentes propositions d'animations que nous avons sur notre ville que ce soit en termes de loisirs, de sport, de culture et toutes les activités proposées sur notre territoire. Au niveau loisirs une légère baisse de 3 % surtout ressentie pour les activités extérieures avec la météo donc on a perdu à peu près 3 % que ce soit sur la plage

ou au PAarc. Par contre, on note une augmentation de fréquentation sur Sportica de plus de 4 %. Au niveau culture et patrimoine + 5 % avec 22 095 visiteurs donc 27 % pour Tourville 4 428 et 26 % pour le Chemin des Arts. À savoir que ce Chemin des Arts est fortement visité notamment par la population étrangère, notamment les Belges. Côté sport, maintien car il s'agit d'activités sur réservation donc ils sont moins sensibles aux conditions météo : stages, camps d'été, évènements. 2024 sera une grande saison à venir avec le Championnat de France de canoë kayak, le Chtriman, le match France Grande-Bretagne, etc... Sur l'accueil touristique, une hausse sensible avec 4 818 visiteurs, à noter que l'office du tourisme s'est concentré sur le nouvel accueil du centre-ville + 65 % d'accueil avec 1 170 visiteurs tandis que 3 745 visiteurs passaient par le kiosque plage donc une baisse de 30 % sur ces visiteurs au kiosque plage. Sur le nautisme, une activité de la canote qui est en hausse de 4 % grâce à une fin de saison record par contre la fréquentation du Port de Plaisance contrairement à 2022 a été impactée par les conditions météorologiques peu propices à la croisière : 731 nuitées cette année soit - 45 % par rapport à 2022. Côté balnéaire 150 cabines réservées avec toujours une forte demande, saison contrastée car moins de public sur les animations c'est vrai que l'animation plage a subi une forte baisse 42 %, par contre une grosse participation sur les jeux gonflables et trampolines. Donc même si la météo explique une partie de cette baisse je pense qu'il nous faut repenser l'animation plage avec notamment la création d'un club plage digne de ce nom sur notre digue de Petit-Fort. La note touristique des lieux incontournables reste inchangée avec une moyenne de 4,5/5. Côté évènementiel, malgré un budget un peu plus contraint notamment un feu d'artifice en moins, j'étais souvent interpellé pour que le feu d'artifice des Rives de Forts se refasse, on verra pour l'année prochaine. Mais les évènements tels que le podium de l'été avec les stars des années 80 et Eva Queen ou encore l'ouverture des bains ont connu une belle fréquentation. Côté commerce, même si la météo n'était pas bonne à peu près 70 % des commerçants restaurateurs estiment que leur saison estivale était équilibrée voire en légère augmentation donc par rapport à ce que certaines personnes peuvent laisser entendre, il y a quand même eu pas mal de monde dans les restaurants. Côté braderie c'est vrai qu'on avait modifié avec Laurie la programmation des braderies, elles étaient associées aux ducasses alors c'était très apprécié des forains à savoir qu'on a + 8 % d'emplacements vendus et un taux d'occupation de 85 %. Voilà donc globalement une saison touristique, je dirais, satisfaisante même si la météo n'était pas là, des améliorations seront à apporter pour la prochaine saison estivale à savoir également que la ville a employé pour cette saison estivale 175 saisonniers sur ces 2 mois d'été, voilà Monsieur le Maire succinctement ces chiffres encourageants et à savoir qu'au niveau des étrangers, on a à peu près 73 % des Hauts de France qui sont représentés dans les chiffres que je vous ai donnés, mais dans les étrangers, on a toujours une forte population Belge qui vient sur notre territoire à peu près 16 % et on a pu voir cette année une augmentation des délégations Allemandes. On a à peu près 6 % d'Allemands qui sont venus sur notre territoire et qui apprécient notre ville et ses structures, voilà Monsieur le Maire, chers collègues.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur BOONEFAES, vous voyez on se structure, et on évalue aussi. C'est quelque chose que j'ai demandé aussi d'évaluer davantage tout ce qu'on met en œuvre, je pense que cela me paraît essentiel que les services travaillent dans cet esprit et je m'en félicite. On a aussi décroché le Pavillon Bleu d'Europe, on décroche beaucoup de labels, on a aussi pas mal de retombées médiatiques sur des supports de différents niveaux touristiques et culturels. Parallèlement la commune voisine de Grand-Fort fait aussi des efforts d'animation donc tout cela forme un tout plus puissant si je puis dire en termes d'attractivité donc il faut s'en féliciter. Il y a aussi des clubs qui ont eu des bonnes idées, ce Challenge Paddle, je suis persuadé que cela a contribué, je vous vois acquiescer de la tête Cédric, préparez-vous parce que cela revient... Les Grand Fort Philippoises voudront leur revanche, ce sera terrible donc il faut se préparer dès maintenant... Oui cette idée elle paraît simple au demeurant mais je suis

persuadé qu'elle a eu des retombées sur la pratique de la paddle, je n'ai jamais vu autant de monde sur la paddle d'ailleurs on a même fait durant ces journées du patrimoine une activité Paddle dans les douves, je ne sais pas si vous vous en êtes aperçus mais Christophe Charlemagne a organisé cela enfin vous voyez, tout cela génère un élan, des idées et de la nouveauté cela c'est aussi un élément important, qu'il faut avoir aussi en tête et on le doit aussi au tissu associatif. Je n'oublierai pas aussi le CAAC Les Troubadours de Gravelines, plus de 3 000 personnes, malgré une journée annulée, quand même plus de 3 000 personnes payantes voilà il n'y a quand même pas beaucoup de choses payantes dans notre agglomération donc là il faut quand même le dire. Ces personnes sont venues et ont payé leur place etc... Beaucoup d'extérieurs... Avec un jeune président qui a relevé le défi je pense qu'on peut le féliciter car c'est quand même un sacré job d'impulser tout cela et c'est une belle dynamique, c'est l'histoire de Gravelines. Ce weekend, ce sera bien sûr la Fête des Islandais, là aussi il y a eu un gros travail de fait par Bruno MARSYLLE que je salue et Alain BOONEFAES. Les Huttenards sont prêts, la chanteuse est prête, le service culture pour toutes les animations, vous avez vu cette belle affiche avec notre Calvaire, réclamé par Bruno, notre Calvaire des Huttes qui a été bien dessiné par nos équipes que je tiens à saluer, d'ailleurs j'ai eu des félicitations pour cette affiche, tout le monde se l'arrache, l'affiche de la Fête des Islandais, il faut la garder, ne la jetez pas quand la date est passée... Collector, voilà...

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnement » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire :** Nous passons au chapitre « Affaires budgétaires » Mr VEYER avec 3 délibérations.

## **J. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :**

### **41. Amortissement des immobilisations incorporelles non suivies de réalisation :**

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil qu'un certain nombre d'immobilisations incorporelles, reprises dans la liste ci-annexée, n'ont toujours pas été réalisées à ce jour.

Dans une démarche d'amélioration de qualité comptable et en vertu de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais d'étude et les frais d'insertion qui ne sont pas suivis de réalisation peuvent être amortis sur une durée de **5 ans**.

Il est donc proposé au Conseil, de procéder à l'amortissement des frais d'étude et des frais d'insertion de ces immobilisations incorporelles sur **5 ans** et d'ouvrir les crédits correspondants au budget 2023.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur VEYER :** Donc la 1<sup>ère</sup> délibération concerne l'amortissement des immobilisations incorporelles non suivies de réalisation, je sais que vous l'attendiez tous... Donc un certain nombre d'immobilisations incorporelles à savoir les études pour les Cartonneries et pour le boulodrome avec la création d'une passerelle pour un montant de 194 072,17 € n'ont toujours pas été réalisées à ce jour, il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à

l'amortissement des frais d'études et des frais d'insertion de ces immobilisations incorporelles sur 5 ans et d'ouvrir les crédits correspondants au budget 2023.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

#### **42. Taxe foncière sur les propriétés bâties :**

Monsieur Julien VEYER, expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de construction et de l'habitation ou prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Il est proposé au conseil de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

#### **43. Décision Modificative :**

Monsieur Julien VEYER, fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2023 de procéder à l'ajustement de certains crédits.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur VEYER :** La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Présentation par section	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	276 864.00 €	248 319.00 €
Investissement	231 480.00 €	226 203.00 €
<b>Total du budget</b>	<b>508 344.00 €</b>	<b>474 522.00 €</b>

Cette décision modificative n°2 est proposée en suréquilibre sur les deux sections.

## **1. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A. Dépenses et recettes réelles d'investissement**

Dépenses réelles : +177 199 .00 € Soit

- ✓ Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements de chapitre (20, 21 et 23) sans incidence budgétaire ;
- ✓ Des écritures de régularisation de TVA à hauteur de 175 699.00 € HT pour des dépenses réalisées depuis le 01/08/2022 dans le bâtiment « SPORTICA » en gestion par la RGESL sous convention temporaire d'occupation du domaine public ;
- ✓ Des nouvelles dépenses pour 1 500.00 €
  - o 1 500.00 € pour l'acquisition d'un tableau de 1899 d'Eugène CHIGOT. Ce tableau représentant une vue de Petit-Fort-Philippe sera exposé au phare.

Recettes réelles : + 182 476.00 €

- ✓ Des écritures de régularisation de TVA à hauteur de 210 839.00 € TTC pour des dépenses réalisées depuis le 01/08/2022 dans le bâtiment « SPORTICA » en gestion par la RGESL sous convention temporaire d'occupation du domaine public ;
- ✓ Des recettes de FCTVA ajustées par rapport aux crédits ouverts au BP 2023 soit -28 363.00€

### **B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement**

Les dépenses d'ordre d'investissement : 49 004.00 € ;

Les recettes d'ordre d'investissement : 49 004.00 €

## **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement**

Dépenses réelles : +248 319.00 €

Soit

- +121 963.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général

## **Dont**

- o +16 000.00 € en 6042 « achats de prestations de services - restauration » suite à l'augmentation des inscriptions aux stages multisports et activités de la base nautique.
- o +3 500.00 € en 6068 « autres matières et fournitures » suite à la hausse des prix de la paille et du foin pour le centre équestre ;
- o +2 500.00 € pour la réparation du petit train au 61551 ;
- o +14 000.00 € en frais de formation au 6184 pour les 6 apprentis accueillis sur l'année scolaire 2023/2024 ;
- o +3 500.00 € pour les « honoraires » des frais vétérinaires du centre équestre ;
- o +66 550.00 € en 6232 « fêtes et cérémonies » :
  - +13 500.00 € pour le colis des séniors et +2 500.00 € pour le thé dansant de septembre ;
  - +7 000.00 € pour le festival du rire ;
  - +30 000.00 € en dépenses suite au parrainage du BTP CFA au marché de Noël ;
  - +3 500.00 € pour les ducasses ;
  - +500.00 € soirée DJ du 22/07/2023 ;
  - +9 550.00 € pour les podiums de la saison estivale.
- o +7 050.00 € en frais d'affranchissement au 6261 ;
- o +9 000.00 € au 6282 afin d'alimenter la ligne « frais de gardiennage » de la base nautique sur laquelle des crédits ont été utilisés pour la réparation de matériels nautiques à hauteur de 4 855.00 €.
- **+50 000.00 € au chapitre 012 – charges de personnel**
  - o Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat liée à l'inflation.
- **+38 677.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante**

## **Dont**

- o +1 500.00 € pour le renforcement de la sécurité informatique ;
  - o +16 000.00 € pour les mises à jour du logiciel RH (DSN) et le basculement de JAVASCRIPT ;
  - o +14 250.00 € au 6574 « subventions aux associations » soit +8 000.00 € pour la coopération FERIZAJ et +6 250.00 € à l'association de judo ;
  - o +3 365.00 € pour les activités des centres de loisirs du mois d'août.
- **+37 679.00 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles** soit +37 679.00 € de subvention exceptionnelle dans le cadre de la coopération avec FERIZAJ

Recettes réelles : +276 864.00 €

Soit

• +1 605.00 € au chapitre 70 – Produits des services (recettes complémentaires salles des fêtes)

• +10 278.00 € au chapitre 73 – impôts et taxes

o +9 622.00 € pour la taxe sur les pylônes suite à la notification du calcul 2023 ;

o +656.00 € en rôles supplémentaires sur « impôts locaux ».

• +70 237.00 € au chapitre 74 – dotations et participations

o +65 237.00 € en FCTVA sur la section de fonctionnement ;

o +5 000.00 € de subvention de la région Haut de France pour la fête des islandais.

• +2 085.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante

• +192 659.00 € au chapitre 77 – produits exceptionnels

Dont

o +30 000.00 € en parrainage du BTP CFA pour le marché de Noël ;

o + 7 917.00 € en reversement du FIJ et du FAC suite au vote des bilans 2022 ;

o +108 053.00 € suite à des annulations sur exercices antérieurs dont 107 K€ en remboursement d'électricité ;

o +37 679.00 € dans le cadre de la convention avec le FERIZAJ ;

o +9 010.00 € de remboursements par l'assurance suite à des sinistres.

## **B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement**

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 0.00 € ;

Les recettes d'ordre de fonctionnement : 0.00 €

**Monsieur le Maire** :: Merci Julien VEYER pour ces 3 délibérations. Oui, donc la taxe foncière on est dans une réflexion sur toute la fiscalité non pas sur le taux qui reste le même depuis 2001, cela je pense qu'il faut le rappeler mais sur des ajustements. On a la réflexion sur ce qui vient d'être évoqué, sur cette exonération sur les créations, extensions mais on a la réflexion aussi sur les logements vacants, sur les commerces vacants, sur les maisons en résidence secondaire liées à la taxe foncière donc j'ai demandé aux services de présenter un peu la synthèse de tout cela. Bon là, il fallait délibérer avant le 30 septembre si on voulait que ce soit effectif donc là ça le sera mais on va avoir la réflexion pour l'avenir pour les points que je vous ai évoqués. On devrait perdre le bénéfice de la taxe de séjour aussi qui était encaissée par le Sivom puisque la CUD va créer, va transformer son office de tourisme en EPIC et de droit l'EPIC perçoit la taxe de séjour donc bien évidemment nous avons demandé aux services de la CUD et à son président de recevoir le bénéfice de cette taxe de séjour indexée en fonction de sa progression, vous voyez parce que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Comme la dynamique fiscale des recettes est ce qu'elle est... C'est-à-dire difficile, quelle sera la loi de finances 2024 ? Quand on lit certaines déclarations on est un peu inquiet quand même car on lit quand même qu'un effort sera demandé aux collectivités locales donc quand vous lisez cela, vous pouvez vous dire que c'est pour notre pomme... Forcément, comme nous, en revenu moyen par habitant, on est bien

au-dessus de la moyenne, à chaque fois c'est nous voilà ! Donc pour toutes ces raisons ce n'est pas de gaieté de cœur mais on votera le budget début avril et non pas comme d'habitude comme avant en décembre, je voulais quand même vous dire que les efforts des services et des utilisateurs sur les économies de fluides portent leurs fruits puisque globalement je ne vais pas tout vous détailler on a un rapport détaillé, nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixés d'une économie de 525 000 €, mais nous avons fait au-delà, nous avons fait 538 341 € d'économie en mettant en œuvre tout ce que nous avons mis en œuvre donc un demi-million d'euros. Ce n'est pas anodin donc ça n'absorbe pas toute la hausse mais là je parle pour la ville parce qu'après il y a aussi la situation de Sportica donc on a atteint l'objectif vraiment sur le gaz, sur l'électricité cela a été plus difficile, voilà. On maintient nos efforts, j'ai eu la question de certains citoyens qui me demandaient si par exemple la base nautique allait rouvrir en novembre décembre, si on allait rouvrir les lumières etc... Je vais être honnête, à ce stade, dans l'incertitude la plus complète sur le plan budgétaire, on va maintenir les efforts que nous avons mis en place jusqu'à temps qu'on arrive à renégocier ce contrat sur le gaz surtout parce que le gaz a baissé entre le moment où on a signé le contrat et maintenant il y a quand même une forte baisse du prix du gaz mais bon cela fait partie des négociations qui sont en cours et donc on continue les réflexions aussi structurelles parce que voilà tout à l'heure Alain MERLEN vous a parlé du Béguinage, c'est l'aboutissement d'une réflexion structurelle. Il y aura d'autres réflexions structurelles qui engendreront des changements mais le changement fait peur c'est vrai mais il faut l'accompagner le changement, c'est ce qu'on va essayer de faire sur un certain nombre de sujets.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

#### **Le Conseil Municipal,**

- **Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;**
- **Le vote de la Décision Modificative a donné les résultats suivants :**
  - **Votants : 30**
  - **Suffrages exprimés : 30**
  - **Pour : 30**
  - **Contre : /**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire :** Une aide pour le Maroc, chacune et chacun a pu prendre connaissance, Mr MERLEN si vous pouvez nous en dire quelques mots.

#### **K. ACTION SOCIALE :**

##### **44. Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français – Aide d'urgence au Maroc :**

Monsieur Alain MERLEN, expose au Conseil Municipal qu'un appel aux dons a été lancé afin d'aider les victimes du séisme qui a frappé le centre du Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier.

Le Secours Populaire Français se mobilise ainsi que de nombreuses ONG françaises et internationales pour répondre aux besoins, notamment de mise à l'abri des personnes sinistrées, d'aide alimentaire, d'accès à l'eau et de distribution de kits d'hygiène et de soins.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer au Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle d'un montant de **5 000,00 €** afin d'aider l'Association à contribuer à l'aide d'urgence.

**Monsieur le Maire** : Oui la communauté marocaine est très présente sur le Littoral et au-delà de ça, le séisme est tel, vous avez vu la catastrophe là-bas, c'est vraiment la désolation la plus complète et on a un partenaire le Secours Populaire qui est fiable, efficace, vous voyez le travail qu'ils font sur le sujet migratoire, on a eu l'occasion d'aller à une distribution de repas réalisée avec Salam et le Secours Populaire. D'ailleurs à ce sujet du problème migratoire je voulais vous faire part d'un courrier que j'ai reçu de Gérald DARMANIN, je lui avais écrit, vous vous souvenez, on avait fait une motion au sein de notre conseil. Il m'a répondu en date du 16 août : « Monsieur le Maire, vous m'avez fait part d'une motion votée par le conseil municipal de votre commune en vue de solliciter la prise en charge par l'Etat des dépenses liées à la problématique migratoire. Depuis lors et conformément à mes instructions, les services de l'Etat dans le Département du Nord ont mis en œuvre une action concertée :

- S'agissant d'abord de la vidéosurveillance le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la Zone Nord que vous avez accueilli dans vos locaux le 3 mai dernier a ainsi pu vous confirmer l'engagement du Préfet de la Zone Nord à vous inciter à la mise en œuvre de votre important projet de déploiement de vidéosurveillance de voie publique en particulier sur le Littoral de votre commune. Je suis donc en mesure de vous confirmer le principe d'un remboursement substantiel des frais engagés à ce titre par votre commune via les crédits Britanniques, une enveloppe de l'ordre de 1 million d'euros est actuellement en discussion avec les services de la Border Force.

- S'agissant ensuite de la question du remboursement des frais engagés au titre du nettoyage des déchets laissés par les migrants tentant de rejoindre l'Angleterre je vous confirme que la CUD a obtenu le remboursement d'un montant maximal de 800 000 € pour rembourser les dépenses liées à cette problématique sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023. Votre commune doit ensuite bénéficier d'un reversement par la CUD à la hauteur des dépenses consenties » de l'ordre de mémoire de 160 000 euros, c'est le chiffre que j'ai en tête, je regarde Maud BIGNARD parce que c'est elle qui a transmis les éléments à la CUD.

« J'ai le plaisir de vous confirmer que le principe de ce remboursement est également pérennisé à la même hauteur pour la période 2023/2026 ». Donc nous aurons à réclamer à nouveau le remboursement des frais engagés. « Conformément à l'accord franco-britannique annoncé par Monsieur le Président de la République le 10 mars dernier, la prise en charge de votre programme novateur de vidéosurveillance de la voie publique couplé aux crédits alloués à la CUD pour l'élimination des déchets dont une quote part doit être reversée à votre commune constitue le témoignage de l'engagement de l'Etat aux communes affectées par la crise migratoire sur le Littoral de la Zone Nord ». Voilà il me semblait important dans un souci de transparence de porter à votre connaissance ce courrier du Ministre de l'Intérieur y compris pour notre population, qui disons-le, s'interroge, se questionne, c'est un sujet qui reste entier malgré toutes ces mesures, ce n'est pas cela qui va régler le problème, mais nous essayons d'agir comme nous le pouvons et aussi en soutien je pense qu'il faut agir sur les 2 côtés, en soutien aussi au monde associatif, c'est ce qu'on fait en aidant le secours Populaire et d'autres structures. Je terminerai en ayant une pensée aussi, tout à l'heure j'ai parlé de Raoul DEFROID, pour Michel CANOEN, notre collègue qui a été opéré récemment donc je lui souhaite aussi un prompt rétablissement. Il me reste à vous remercier de votre assiduité et de votre écoute, je vous

souhaite une bonne soirée. Je crois savoir que mon Cabinet a prévu... Rien du tout ?... Un verre de l'Amitié, voilà... Mais il va s'improviser voilà, il va s'improviser me dit-on... On doit rester pour signer la décision modificative, chers collègues, le temps que les choses se précisent.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

La séance est levée à 21h10

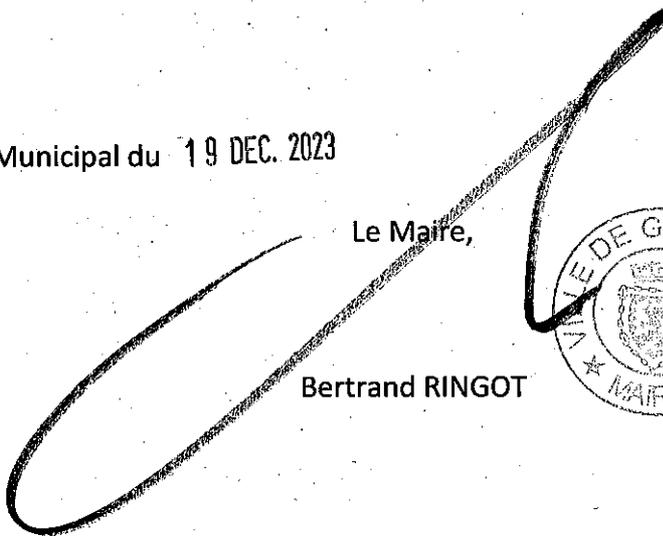
Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 DEC. 2023

La Secrétaire de Séance,

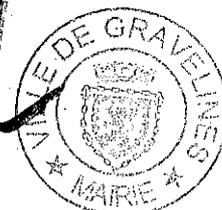


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,



Bertrand RINGOT



Mis en ligne sur le site de la Ville le 28 DEC. 2023

**(Suspension de séance – CM 19-09/2023)**

**- Enquêtes publiques – Projet CAP 2020 & Projet Zone Grandes Industries 2 – Intervention du Grand Port Maritime de Dunkerque :**

**Monsieur le Maire** : Sans plus tarder je suspends la séance pour accueillir Maurice GEORGES et David LEFRANC. Maurice GEORGES, Président du conseil de surveillance du GPMD...

**Monsieur GEORGES** : Du Directoire...

**Monsieur le Maire** : Du Directoire... Je cherchais...

**Monsieur GEORGES** : Je suis heureux d'être représentant de ma présidente Mme Emmanuelle VERGER qui préside le conseil de surveillance

**Monsieur le Maire** : C'est cela donc Emmanuelle VERGER qui préside le Conseil de Surveillance et vous-même qui présidez le Directoire. Donc vous souhaiter la bienvenue à tous les deux avant de vous laisser la parole, je ne voudrais pas commencer cette séance sans évoquer la mémoire de 2 personnes qui ont quittés dans les jours qui ont précédé notre Conseil. Je pense tout d'abord à Pierre MESSEMACRE que certains d'entre vous ont connu dans cette assemblée, qui a été fidèle Adjoint aux Finances d'Albert Denvers, dévoué et qui était Directeur des Cartonneries sur le plan professionnel et qui avait accompagné Albert Denvers durant ses 2 ou 3 derniers mandats. J'aurai l'occasion dans un Gravelines Magazine de rappeler l'action qui fut la sienne. Également une pensée particulière pour quelqu'un qui n'était pas de Gravelines mais qui fréquentait énormément notre commune et qui fréquentait l'Association des Troubadours de Gravelines, je pense bien sûr à Patrice CHARLEMAGNE qui a été assassiné dans des conditions dont vous avez pu prendre connaissance. C'était quelqu'un de très investi dans la vie associative, c'était quelqu'un de très investi dans son métier à l'Université du Littoral, il adorait les langues et parlait d'ailleurs plusieurs langues étrangères. J'ai moi-même eu l'occasion de le côtoyer avec Michèle KERCKHOF notamment à de très nombreuses reprises puisqu'il était membre du CAAC depuis le départ quasiment depuis 1989. Il écrivait toutes les musiques du Son & Lumières, donc pour ces 2 personnes, je voudrais présenter à la famille de Patrice CHARLEMAGNE nos sincères et amicales condoléances au nom de la ville de Gravelines et plus particulièrement au nom de l'association du CAAC, je vous propose d'observer une minute de silence, merci.

***(Minute de silence)***

**Monsieur le Maire** : Je vous remercie. Donc Monsieur le Président, merci d'avoir accepté notre invitation, nous aurons à délibérer au cours de cette séance, donner un avis sur les 2 projets qui sont en cours, à la fois l'extension du Port Ouest mais à la fois l'implantation de nouvelles activités donc il nous semblait important de pouvoir avoir l'expression, en direct, si je puis dire, du GPMD donc merci d'avoir répondu à cette invitation. On n'a pas toujours même rarement de mémoire, eu l'occasion du moins depuis que je suis Maire depuis 2001 d'accueillir le Président du Directoire du GPMD et donc voilà on est ravi que vous ayez pu vous libérer avec David LEFRANC qu'on connaît bien également puisqu'il a œuvré à Gravelines en tant que Directeur de la DREAL Littorale en son temps et donc on avait eu l'occasion de le contacter dans ce contexte. Voilà, sans plus tarder, je vous laisse la parole pour nous présenter un peu le

projet, le contexte et les considérants de ce beau et grand projet. On a la chance d'avoir un Port en développement et c'est une belle opportunité qu'il faut saisir.

**Monsieur GEORGES** : Mesdames et messieurs, Monsieur le Maire, je suis effectivement très heureux d'être parmi vous c'est effectivement la 1<sup>ère</sup> fois que vous m'avez invité à participer à une séance de conseil, même si vous m'avez invité plusieurs fois dans le cadre d'autres évènements auxquels j'ai toujours été très heureux de participer et également je crois, une fois, en commission environnement, même commission où David LEFRANC a eu l'occasion de présenter un peu plus en détails ce projet, il y a quelques jours ou quelques semaines, et comme je ne peux rien faire sans David, je lui ai aussi demandé de revenir.

**Monsieur le Maire** : Travail d'équipe...

**Monsieur GEORGES** : Voilà. Ce que je voulais aussi vous dire de façon générale effectivement c'est que ce projet CAP 2020 je pense que vous en avez entendu parler depuis longtemps puisque c'est un projet qui a fait l'objet d'un débat public en 2017, et CAP 2020 cela fait un peu regarder derrière. Cela ne veut pas forcément dire comme je l'ai déjà entendu que c'est un projet du passé mais j'ai souhaité en arrivant qu'on ne bouscule pas les éléments qui avaient déjà fait l'objet d'un débat public, c'est quelque chose de lourd, de compliqué et je pense que quand les citoyens ont participé à un débat public, il est bon de faire un peu preuve de stabilité même si les temps changent, même si le contexte change, même si on peut optimiser ce projet. Ce projet CAP 2020 s'inscrit dans un ensemble plus large de développement du Port de Dunkerque en général et du Port Ouest en particulier avec des activités industrielles liées à la décarbonation, avec des implantations industrielles nouvelles liées à la vallée de la batterie et on parle beaucoup de Verkor, on parle aussi beaucoup de ProLogium dont la concertation publique va commencer le 25 septembre prochain. Ces 2 projets, même s'ils n'ont pas été liés formellement sont 2 projets qui vont ensemble, qui participent au développement du Port Ouest et on ne peut pas forcément effectivement les traiter complètement indépendamment. Le projet CAP 2020 c'est le développement du bassin maritime, permettre d'accueillir 1000 m de quai de nouveaux bateaux à l'horizon 2028 et sereinement accompagner la croissance du trafic maritime. Le projet ZGI2, c'est plutôt une nouvelle surface aménagée polderisée de 130 hectares pour accueillir une nouvelle gigafactory ProLogium, un peu similaire à la ZGI1 qui accueille déjà Verkor et Clarebout. Formellement, ces 2 projets ont été soumis à enquête publique, CAP 2020 vous le savez du 17 juillet au 8 septembre dernier. On attend maintenant les conclusions du rapport enquêteur. On a eu beaucoup de réponses, comme d'habitude, des positives, des négatives mais ce n'est pas à nous de les analyser, c'est le commissaire enquêteur. Cette ZGI2 a eu pour sa part une concertation publique un peu décalée puisque c'était du 21 août au 22 septembre prochain, donc encore 2 jours. Ça tombe bien puisque la concertation ProLogium commence 3 jours après, donc les 2 sont décalées néanmoins dans le cadre de la concertation publique de ProLogium nous reparlerons de cette ZGI2, c'est le support de ce projet, voilà. Ces 2 projets sont aussi liés par quelque chose d'extrêmement important qui est que les 2 sont au Port Ouest, au sud du Port Ouest et la 1<sup>ère</sup> phase de CAP 2020 prévoit un développement routier : le volet routier de CAP 2020 qui initialement n'était lié qu'au dévoiement de la RD 601. RD 601 que vous connaissez tous puisque c'est la route directe entre Loon-Plage et Gravelines, c'est celle que j'ai prise pour vous rejoindre or le dévoiement est nécessaire pour pouvoir étendre le bassin maritime. Et plutôt que de se contenter d'un dévoiement, on a dès le débat public prévu un nouveau dispositif un peu complet de route qui prévoit d'abord un contournement donc la DC 101 va contourner le bassin mais existera encore même si le parcours sera plus long. Nous allons créer une nouvelle route à vocation départementale dite route inter-atlantique (RIA) qui reliera la RN316 et la D11 et qui sera donc

une route structurante, parallèle à l'A16. Donc en fait on va remplacer de fait une Départementale par 2 routes, ce qui permettra de mieux équilibrer, de mieux accompagner les flux. Et nous allons ajouter une 3<sup>ème</sup> route dont le nom n'est pas connu encore mais une route qui partira du sud du Port et qui rejoindra directement le bassin maritime au droit de l'usine SNF. Si vous voyez l'usine SNF et son rond-point, la route viendra du sud à ce point-là, l'intérêt de cette route c'est qu'elle sera de fait une 3<sup>ème</sup> route parallèle entre cette fois-ci la RD11 et la RN316. Donc en fait on augmente le réseau routier, on aura une 3<sup>ème</sup> route Nord/Sud et on aura 2 routes Est/Ouest complémentaires. C'est ce qui nous permet de dire que cela va bien au-delà que le projet CAP 2020, c'est ce qu'il nous faut pour préparer un réseau qui soit suffisamment capacitif pour accompagner le développement du Port et le développement de la logistique et le développement des industries. Dans l'enquête publique CAP 2020 comme dans l'enquête publique ZGI2 nous avons fait des simulations de trafic à l'horizon 2032 et ces simulations de trafic 2032 montrent effectivement en tenant compte de la politique de la CUD de report modal pour l'industrie, le report modal qui consiste à limiter au maximum les trajets auto solistes, les trajets domicile vous connaissez cette politique, on doit pouvoir considérer que même à l'horizon 2032 on risque d'avoir des moments un peu chargés sur l'échangeur de la RN316 et de l'A16 mais pas de saturation de longue durée, quant à l'échangeur RD11 /A16, il reste assez raisonnablement modéré. Je commençais par vous parler d'un projet maritime et puis je vous ai surtout parlé de route mais cela me paraissait important d'aller au cœur du projet car je sais que c'est naturellement ce que regarde le plus vos citoyens et parce que c'est un élément extrêmement dimensionnant de ce dossier. Maintenant si je reviens au projet maritime lui-même le projet CAP 2020 d'abord à quoi ça sert ? Ça ne sert pas pour le plaisir de faire des bateaux, ça ne sert pas non plus pour, j'allais dire, faire des choses qui ne sont pas faites pour Dunkerque, le Port de Dunkerque n'a pas la vocation d'être ni le Port du Havre, ni le Port d'Anvers. Néanmoins, le trafic, comme vous le savez, a triplé en une dizaine d'années. Il a triplé parce qu'il y avait un service de qualité, il a triplé parce qu'il y a un besoin, il a triplé parce qu'il y a un développement économique dans la région et il a triplé parce que le trafic à conteneurs est un report naturel de croissance du trafic maritime. Il y a beaucoup de matériaux qui dans le temps encore, venaient en vrac, qui maintenant sont dans des conteneurs. On parle beaucoup de la vallée de la batterie, on parle beaucoup des matières 1<sup>ères</sup> qui iront dans les batteries parce que souvent ce sont des minerais ou des composés de minerais mais cela ne viendra pas en vrac, cela va venir dans les conteneurs. Vous savez qu'il y a des matériaux comme le cuivre qui historiquement étaient débarqués en vrac des bateaux, qui maintenant vient en conteneur. Donc c'est une tendance lourde du transport aérien... du transport maritime mondial... Atavisme, atavisme... transport maritime mondial que des choses qui étaient en vrac viennent de plus en plus en conteneurs. Le conteneur a 2 avantages, c'est que c'est un module qui est très adapté au transport intérieur, alors oui on les voit sur les camions mais oui on peut aussi les mettre sur des trains, et oui on peut aussi les mettre sur des barges et cela c'est un objectif majeur aussi bien au niveau national qu'au niveau de Dunkerque de porter de 20 % voire 30 % la part de ce qu'on appelle le report modal, c'est-à-dire tout ce qui est des conteneurs ou d'ailleurs même des caisses de camions, des remorques du camion qui descendraient du ferry ou de l'entrepôt, de les mettre sur un train ou sur une barge plutôt que sur la route. Cela fait partie du transport moderne donc le conteneur ce n'est pas la mondialisation, c'est le transport moderne le plus sain en termes d'environnemental, le plus adapté à être transporté d'un bateau à un train de façon interchangeable et pour Dunkerque cela ne veut pas dire se battre pour aller faire le travail d'Anvers à la place d'Anvers, cela veut d'abord dire faire et accompagner naturellement le développement économique de notre Région et de notre Port. Je voudrais, à ce titre-là, vous donner un exemple très concret, on a eu une forte croissance du trafic depuis 2 ans, on a beaucoup parlé des statistiques, + 40 % en 2021 je crois, + 14 % en 2022, et cela a souvent été présenté au niveau national comme au niveau mondial comme :

« c'est parce que Dunkerque c'est un petit Port qui n'est pas saturé, les grands Ports sont saturés donc Dunkerque fait la soupape si vous voulez des autres ports ». Nous n'avons pas vocation à être la soupape des autres ports et je vais vous dire quelque chose de très concret, actuellement au niveau global le trafic conteneurs baisse dans tous les Ports Européens et du monde, à Dunkerque aussi parce que nous avons une spécialité qui est aussi de faire un peu « up » vis-à-vis des îles britanniques et ce qui ne baisse pas c'est le trafic conteneurs à destination de notre hinterland pour les Hauts de France qui est en croissance de 10 %, c'est pourquoi cela veut dire qu'il y a un vrai besoin de faire des circuits courts de transport de marchandise par conteneur, cela veut dire qu'il y a un vrai besoin et une vraie qualité de service qui est faite à Dunkerque et cela c'est structurel. 2<sup>ème</sup> point, nous avons fait des analyses de trafic amenées par toutes les nouvelles usines gigafactories, cela va même être au-delà de nos hypothèses et c'est structurel, il faut qu'on fasse des circuits courts sur ce point. Donc voilà on n'est pas en train de vouloir faire le travail des autres à leur place, on est là pour qu'on puisse accompagner en matière de transport terrestre comme maritime le développement économique et cela je voulais que ça se sache. On a déposé le dossier car tous ces projets font l'objet comme vous le savez d'autorisations environnementales, on a déposé les 2 dossiers d'ailleurs en janvier, on a d'abord eu un avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) car effectivement dans tout cela on a un grand volume d'artificialisation. On artificialise des terres qui étaient anciennement des terres du Port mais cultivées en bail précaire comme vous le savez depuis 50 ans mais vous le savez, maintenant on artificialise. En artificialisation, on modifie les réseaux de watergang, les réseaux aquatiques donc effectivement la question de la prise en compte des eaux limite des réseaux etc... C'est quelque chose d'extrêmement important. L'avis de la CLE du SAGE était favorable à une question quand même : « qu'est-ce que vous allez faire pour le biseau salé ? », le biseau salé c'est quelque chose qui est important et qui est important pour l'avenir notamment. C'est une très bonne question à laquelle on a répondu, il faut qu'on réponde encore car elle a été posée une 2<sup>ème</sup> fois, mais c'est une question qui regarde le Port, mais qui ne regarde pas le Port, qui il faut croire regarde toute notre Région, et Monsieur le Maire je crois qu'elle est prise en compte dans le cadre de l'institution des Wateringues, dans le cadre d'une étude un peu globale qui va commencer en 2024 à laquelle le Port prendra sa part. Pour ce qui nous concerne nous, on a l'habitude, on a déjà fait le cas, on sait que quand on creuse un nouveau bassin dans le sable on a une pénétration de 200 mètres potentiellement d'eau salée en horizontal, donc on a pris toutes les précautions pour que dans les 200 mètres on ait rabattu les nappes et largement on a même pris au moins 300 mètres, et qu'on n'ait pas des zones de compensation environnementale etc... Ceci étant dit on a eu un avis favorable du SAGE. On a eu un avis défavorable du Conseil National du Patrimoine Naturel (CNP) en avril, notamment pour tout ce qui relève des dérogations aux espèces protégées etc... Pourtant on a proposé un grand volume de surface de compensée mais là on a eu droit à un argument qu'on avait mal anticipé qui est de dire dans le cadre de la loi climat résilience, dans le cadre de l'artificialisation, avec le volume d'artificialisation que vous faites, il faut que vous compensiez plus environnementalement parlant pour prendre en compte pas seulement les habitats existants mais aussi les habitats agricoles comme les habitats potentiels. On a pris en compte cela, on a réévalué notre projet et actuellement pour 527 hectares d'emprise, on a 460 hectares impactés, Nous avons 460 hectares de mesures compensatoires qui seront pris sur le Port en territoires réservés à la renaturation, en zones humides, tu pourrais me donner le détail, on n'a jamais mis au Port, ni ailleurs, autant de compensation environnementale, pour moi ce n'est pas une plaie, au contraire, cela fait partie de notre mission pour que ce Port soit bien vivable. Dans ce projet, il y a comme vous le savez un aménagement paysager qui est prévu au sud du Port. Cet aménagement paysager est quelque chose de pérenne qui sera un nivellement par réutilisation de sable, on ne mettra pas tout le sable du Port il y a une bonne part du Port qui ira conforter indirectement, réengraisser la digue

du Braek d'ailleurs mais cet aménagement aura une vraie vocation d'aménagement paysager. On travaille avec l'AGUR et moi je considère que sans faire de compétition aux aménagements des communes, on ne va pas faire ni Sportica, ni le Bassin de l'Aa ni quoi que ce soit, mais avoir au Port Ouest pas que des usines et du Port mais avoir un endroit où on puisse, comment dirais-je, se réappropriier son Port, venir se promener, passer avec la belle route, passer en vélo, et que ce ne soit pas juste une zone industrielle monstrueuse, cela me paraît important. À titre personnel, je trouve dommage que quand on passe justement sur la RD 601 actuelle, on ne puisse même plus voir les bateaux, même plus voir le Port parce qu'il se trouve qu'en plus on a mis des barrières anti migrants. Il faut qu'on se réapproprie cet espace-là, dans un espace qui puisse être agréable avec la véloroute, c'est un point important de ce projet-là. Avec ces mesures de renaturation, nous avons eu un 2<sup>ème</sup> avis favorable du CNPN le 19 juin, et c'est bien. Après, il y a l'Autorité Environnementale elle-même qui ne rend pas des avis positifs ou négatifs comme vous le savez mais des avis visant à taper là où ça fait mal et demander d'améliorer le dossier, améliorer le dossier soit sur la forme dans la démonstration, soit améliorer le dossier sur le fond. Le 1<sup>er</sup> avis qu'on a eu le 12 mai était assez cinglant et je m'en souviens bien car c'était la veille du jour où le Président de la République venait, donc tout le monde était super content de voir le Président de la République, sauf nous, donc on baissait un peu la tête avec David... Et effectivement on a pris beaucoup beaucoup de commentaires qui sont à la mesure de l'ampleur de ce projet et parmi les commentaires majeurs, d'ailleurs il y avait les mêmes que ceux du CNPN sur la prise en compte de l'artificialisation, il y avait un besoin de démonstration sur un certain nombre de points qu'on a faite et on a développé un nouveau dossier et de nouveaux arguments et tout élément qu'on a mis dans l'enquête publique. On a eu un 2<sup>ème</sup> avis de l'enquête publique, c'est-à-dire que qui aime bien châtie bien, c'est un avis volontaire, ce n'est pas un avis règlementaire, cet avis a été versé, il est arrivé le 24 août. Il n'a pas insisté lourdement sur les points d'amélioration mais ce n'est pas le genre de la maison... Il a remis une petite couche sur un certain nombre de points... Sur des points importants, il a reparlé du biseau salé et je reconferme qu'à court terme, on a des mesures de précaution mais que le plus important c'est qu'on travaille avec vous tous à moyen terme. Il a parlé de mesures où on n'aurait pas bien pris en compte les fonctionnalités écologiques, là on s'est mal fait comprendre... En fait, on a un accord avec la DDTM et avec l'office français de la biodiversité sur une méthodologie adaptée à notre secteur maritime donc cela on va le préciser. On a eu un commentaire sur la prise en compte des objectifs du document stratégique de façade maritime, je ne sais pas si vous connaissez tous cela mais en particulier qui dit bien qu'il faut faire attention aux nuisances sonores sur les animaux marins en général et les cétagés en particulier et ce que demande ce document c'est que le bruit baisse. Objectivement s'il y a plus de bateaux, il y aura un peu plus de bruit. Objectivement quand on fait l'analyse d'impact du niveau sonore impacté par rapport à tous les bateaux qui passent le Pas-de-Calais, notre consultant, ce n'est pas moi qui l'ai dit, notre consultant a dit que c'était négligeable. On a eu un commentaire méthodologique mais un peu embêtant sur notre bilan CO2. Le bilan CO2 du projet globalement c'est de dire qu'on a du CO2 qui va être produit par les travaux mais que comme on va travailler en circuit court en trafic maritime mais aussi en trafic terrestre, on va récupérer cela par moins de consommation de CO2 sur la marchandise. L'Autorité Environnementale a eu des mots durs sur le plan de la méthodologie en disant qu'on n'avait pas pris en compte ceci, qu'on n'avait pas pris en compte cela. Ce n'est pas moi qui ai fait l'étude c'est un cabinet international qui s'appelle Ramboll qui est le spécialiste européen de ce genre d'étude, moi je prends les commentaires pour ce qu'ils sont, et nous avons demandé une nouvelle étude au cabinet Ramboll qui sera produite dans les 2 mois, c'est cela David?... Parce que le CO2 c'est technique, c'est compliqué, il faut être objectif, il faut calculer, il y a toujours des marges d'incertitudes, je pense que dans les temps que nous vivons c'est extrêmement important de mettre les bilans de CO2, de les refaire et de prendre les mesures. C'est incontournable

actuellement de faire des bilans sur notre projet et si méthodologiquement c'est compliqué, si le consultant n'a pas pris en compte une hypothèse que l'Autorité Environnementale veut qu'elle soit prise en compte, on la prendra. Enfin, le dernier avis a parlé de ce qu'on appelle les effets cumulés entre les différents projets : CAP 2020, ZGI2. Alors c'est vrai que les 2 projets sont contigus mais ils n'ont pas été déposés ensemble. Historiquement le projet le plus tardif c'est ZGI2, l'ensemble des effets cumulés a été pris en compte dans le projet ZGI2 qui est en enquête publique. Néanmoins comme je vous l'ai dit, tout ce qui relève des études de prévisions de trafic à l'horizon 2032, cela on a fait une étude globale qui prend en compte aussi bien ZGI2, ProLogium, que Verkor, que SNF, que ceci, que cela, et c'était ce qui était dans les 2 études, voilà. Cela ne veut pas dire qu'on n'améliorera pas au fil de l'eau cette étude car il y aura d'autres usines. S'il y a d'autres usines qui sont prévues, telles XTC et Orano, on prendra en compte ces hypothèses-là. On va dans l'amélioration et c'est la moindre des choses qu'on doit aux citoyens d'avoir des mises à jour régulières des impacts et en particulier des impacts routiers en fonction du développement du Port. De façon plus générale, on est dans une phase actuellement de révision du projet stratégique du Port, cela se fait en général sur 5 ans. La phase antérieure c'était 2020/ 2024, le prochain projet stratégique c'est 2025/2029, et bien c'est maintenant qu'on commence à mettre à jour si vous voulez toute la stratégie d'aménagement du Port. Il n'y a pas de bouleversement parce que finalement toutes les briques sont un peu là mais ce sera la bonne occasion pour une fois de plus remettre à jour l'ensemble des développements, ce qui relève de la décarbonation, ce qui relève des aménagements portuaires, ce qui relève de la batterie, ce qui relève des développements ferroviaires et d'avoir une vue d'ensemble qui pourrait être présentée aux citoyens dans les mois qui viennent. On a présenté cela dans le cadre du conseil de développement du port dans lequel les collectivités locales sont représentées, il y aura des ateliers particuliers mais tout ce qu'on pourra faire et notamment avec la CUD qui a une grande expérience pour ce qui est de consulter ses citoyens, on le fera. J'insiste là-dessus parce qu'il y a quand même beaucoup de projets, comme il y a beaucoup de projets, il y a beaucoup d'enquêtes publiques. Comme il y a beaucoup d'enquêtes publiques, il y a beaucoup de concertations. Et en fait ce que disent un petit peu au fil de l'eau y compris les commissaires enquêteurs c'est qu'à force d'avoir des projets avec des enquêtes publiques, l'assiduité du citoyen baisse... Or c'est l'effet contraire, on a accumulation de projets et l'assiduité du citoyen baisse, il faut qu'on fasse extrêmement attention à un effet ciseaux qui consisterait à dire les citoyens sont de moins en moins intéressés, non c'est juste qu'ils sont lassés du dispositif, il faut qu'on renouvelle... On a la chance, Monsieur le Maire, d'avoir une CUD qui est assez dynamique en matière de consultation du public tous azimuts, en termes d'attraction du public il faut qu'on travaille pour ne pas en rester au mode classique administratif mais de voir comment dans une logique de concertation du territoire on peut utiliser à pleins tous les outils de la CUD et cela on en aura besoin pour nos projets futurs. Écoutez voilà ce que je voulais vous dire de façon générale, j'ai sûrement oublié plein de points, David est-ce qu'il y a un point majeur que j'ai oublié?... Si, vous dire qu'effectivement les enquêtes publiques sont terminées ou presque donc maintenant on va rentrer dans les phases administratives mais rien ne sera fait tant qu'il n'y aura pas les autorisations préfectorales et on les attend d'ici la fin de l'année pour pouvoir commencer rapidement les projets : le volet routier CAP 2020 et l'aménagement de ZGI2 pour ProLogium qui sont les 2 grosses priorités de ces 2 projets. Monsieur le Maire, j'ai été long, je pense avoir parlé suffisamment longtemps pour dépasser le temps...

**Monsieur le Maire** : Non, non mais nous étions attentifs...

**Monsieur GEORGES** : S'il vous reste encore un peu de temps, je serai ravi de répondre à quelques questions.

**Monsieur le Maire** : Oui avec plaisir. Moi, j'en avais déjà quelques-unes. J'ai bien compris que vous espérez purger les autorisations d'ici la fin de l'année donc en termes de travaux, est-ce qu'on peut avoir un peu une idée de l'enchaînement ? J'ai bien compris qu'on allait démarrer par le réseau routier et l'aménagement de ZGI2 mais comment cela va s'articuler un petit peu, les grandes dates, si je puis dire ? Et aussi si vous pouvez nous donner des éléments sur le financement à ce stade s'il est bouclé dans ses différents volets car il y a plusieurs volets sur les financements ? Nous, on est amené à émettre un certain nombre de remarques, je laisserai peut-être le soin à Daniel de poser les questions sur les remarques qu'on a formulées dans la délibération avec l'avis qu'on va rendre de manière à ce que vous puissiez avoir la réponse en direct. Pour ma part, voilà à ce stade, les grands éléments que j'aurais voulu avoir pour être un peu concret dans les contacts avec la population sur l'enchaînement.

**Monsieur GEORGES** : On souhaite effectivement avoir la purge des autorisations d'ici la fin de l'année. Et il faudra qu'on commence rapidement les travaux ZGI2 pour livrer les 38 hectares attendus par l'entreprise à l'été prochain. Pour CAP 2020, on souhaite effectivement aussi commencer rapidement par le volet routier, on va peut-être même un peu draguer d'ailleurs superficiellement sur l'emprise de la zone pour avoir bien de quoi faire des aménagements particuliers de la route inter-atlantique, c'est cela David ?... La priorité, c'est celle-là même d'abord avant l'autre quoi... C'est-à-dire que la route inter-atlantique est un préalable avant même le dévoiement de l'autre. On ne va pas dévoyer, couper la RD301 avant d'avoir recréé les autres, non mais cela va mieux en disant quand même... La priorité routière c'est la route du sud, on crée des routes avant d'enlever les autres. Sur le bouclage du financement l'aménagement des plateformes c'est de l'ordre de 50 millions d'euros, 60 millions d'euros c'est beaucoup d'argent. Le projet CAP 2020, c'est plutôt de l'ordre de 300 millions d'euros voire un peu plus, on peut faire cela en plusieurs phases. Le volet routier c'est plusieurs dizaines de millions d'euros. Le bouclage est quelque chose de compliqué, on est un peu au-delà des habitudes de financement du Port mais on est aussi en cours de négociation d'un soutien important dans le cadre du contrat de plan Etat/Région de l'ordre de 100 millions d'euros et puis on va emprunter. Nos finances sont relativement saines donc on peut emprunter mais c'est sûr que le Port va passer par une phase d'endettement très important sur la décennie à venir voilà.

**Monsieur le Maire** : Merci, je vais peut-être laisser la parole à Daniel WILMOT.

**Monsieur WILMOT** : Je vais d'abord poser une 1<sup>ère</sup> question, effectivement, vous expliquez bien le détail de toutes les voiries qui seront créées pour effectivement éviter tous ces effets de flux denses qu'il pourrait y avoir sur les routes qui vont contourner le bassin. Toutefois, il y a le contournement du bassin, il y a les différentes voiries, mais il y a quand même à l'issue de ces routes des effets de goulot qui vont amener quand même un certain nombre d'une population sur Gravelines qui va venir travailler, notamment l'EPR et les différentes usines. Comment vous voyez cette jonction entre le nouveau réseau et le réseau existant qui arrivera en bout de voirie, en limite de Gravelines en fait ?

**Monsieur GEORGES** : Je vais sans doute dire des choses imprécises car je ne suis pas expert, quand on fait des routes, on peut aussi faire des ronds-points et des aménagements routiers qui sont bien faits pour éviter les goulots. Vous le savez mieux que moi puisque vos compétences d'urbanisme sont ce qu'elles sont, mais on peut aussi faire des réseaux qui sont intelligents au niveau des rabatements et je crois, David, que c'est prévu avec des optimisations de rabatements. Mais plus généralement que cela, sans même parler de l'EPR encore qu'on pourrait parler de l'EPR, parce que les principes seront les mêmes, pour les usines vous

connaissez la politique de la CUD... Alors, Monsieur le Président de la CUD dit même « des usines sans parking », en tous les cas cela va dans le bon sens parce qu'il y a la sobriété foncière mais c'est associé à une vraie volonté de la CUD d'investir sur des nœuds intermodaux, il y en a au moins 3 qui sont prévus à Bourbourg et ailleurs... Investir sur les transports en commun, je pense que l'expérience de la CUD rend crédible cette hypothèse-là, on dirait cela n'importe où ailleurs on dirait c'est un vœu pieux mais ici la CUD a montré depuis 5 ans qu'elle savait faire donc c'est un engagement fort. Il y aura aussi, comment dirais-je, la véloroute, ce n'est pas négligeable, avec les vélos électriques... Enfin voilà tout cela relève encore plus, comment dirais-je, de la politique de la CUD que du GPMD. Nous ne pouvons, nous, rien faire sans cela, nous sommes juste à ce point de vue-là, un outil pour la politique de la CUD.

**Monsieur le Maire** : Pour bien expliquer pour les collègues, car tout le monde n'a peut-être pas le même niveau d'informations, il y aura des parkings mais pas au pied des usines donc c'est vrai que c'est un schéma qu'on a, disons-le, rarement vu, donc c'est quelque chose qu'il faut intégrer mais il y aura des parkings qui ne seront pas sur le lieu où les gens vont travailler. C'est-à-dire qu'entre le parking et le lieu où les gens vont travailler, il y aura des navettes en permanence, c'est vrai pour les usines et ce sera vrai aussi pour la construction de l'EPR.

**Monsieur GEORGES** : Ce sera vrai pour l'EPR, il n'y aura pas... On parle de je ne sais plus combien...

**Monsieur le Maire** : 8 000 au pic

**Monsieur GEORGES** : 8 000 au pic, tous ne seront pas sur la RD11, il y aura des points, des nœuds déportés spécifiques d'ailleurs de l'EPR et qui permettront de faire les transports...

**Monsieur le Maire** : Mais voilà, elles seront quand même garées quelque part ces voitures donc...

**Monsieur GEORGES** : Mais pas dans le cul de sac de la RD11...

**Monsieur le Maire** : C'est cela... Pas au pied des usines... Laurent NOTEBAERT ?

**Monsieur NOTEBAERT** : Moi j'avais 2 questions, la 1<sup>ère</sup> sur les pistes cyclables puisqu'on parle de la « Vélo-maritime », concrètement en quoi consiste cette « Vélo-maritime » ? Quels seront les aménagements qui seront faits par le Port pour cette « Vélo-maritime » ? La 2<sup>ème</sup> question c'est avec l'allongement de ce Port, de ce bassin, on va avoir plus de porte-conteneurs à quai simultanément, moi je voulais revenir sur le bruit et sur les fumées puisque malheureusement c'est une actualité qu'on voit dans d'autres Ports comme par exemple le Port de Marseille, est-ce qu'il y a des dispositifs notamment de connexion au quai électrique qui sont prévus pour faire en sorte qu'on n'ait pas ce bruit constant et ces fumées lorsque les porte-conteneurs seront à quai ?

**Monsieur GEORGES** : Je répondrai d'abord à la 2<sup>ème</sup> question et je laisserai David répondre sur la « Vélo-maritime ». La solution est connue sur les fumées et la solution est d'ailleurs maintenant dans un règlement Européen qui fait qu'à partir d'une certaine taille, les Ports à porte-conteneurs et les Ports à ferrées ou à croisière doivent s'équiper de ce qu'on appelle en bon français le « Cold Ironing » le branchement à quai. À Dunkerque, nous sommes précurseurs, nous sommes l'un des premiers Ports français à avoir mis en place ce branchement à quai, voilà. Alors après, il faut que les bateaux soient « branchables » et il se trouve, pour ne

rien vous cacher, qu'un certain nombre de grands porte-conteneurs de CMA CGM qui a fait l'investissement pour avoir une consommation basse soufrée GNL, il y a un certain nombre d'années ne sont pas nécessairement toujours branchables mais c'est pour un certain type de bateaux, les nouveaux bateaux qui arrivent et en particulier les bateaux qui arrivent sur une nouvelle ligne qui arrive c'est la ligne EPIC, c'est une ligne qui va vers l'Inde, le Pakistan, le Moyen Orient, ce sont des bateaux qui sont branchés donc on va utiliser cela sur le terminal actuel et évidemment le Port CAP 2020 sera prévu avec ces branchements aussi. On va au-delà, on va aussi aller voir cela pour brancher les ferries même si l'enjeu est différent. Mais pour les ferries, c'est même un peu plus loin, si vous demandez à DFDS, DFDS a un projet dont la faisabilité est quand même en cours d'étude, mais de renouveler sa flotte à l'horizon 2030 cette fois-ci avec des ferries électriques, ce qui changerait pas mal les choses quand même. C'est un projet conjoint avec le Port de Calais et le Port de Douvres. Donc l'avenir c'est quand même bien l'électricité, d'abord à quai, voire au-delà. Sur les carburants eux-mêmes on a quand même la phase du GNL, le GNL on le connaît, il y a tout un débat car c'est du méthane, il y a tout un débat sur l'impact CO2 du GNL car c'est quand même un hydrocarbure même si ça consomme 20 à 30 % de moins...

**Monsieur le Maire** : Moins que le fioul lourd...

**Monsieur GEORGES** : Mais par contre ce n'est pas un hydrocarbure qui envoie ce qu'il y avait dans les gazoles c'est-à-dire des copeaux, des poussières... C'est quand même un peu ce qu'il y a de plus pur, si je peux me permettre, en matière d'hydrocarbure et c'est essentiellement cela qu'on a sur les très grands porte-conteneurs actuels de CMA CGM. Les carburants de demain pour les grands bateaux c'est tout ce qui est à base directement ou indirectement d'hydrogène vert ou d'hydrogène bas carbone. Alors pas forcément directement des bateaux hydrogènes parce que l'hydrogène cela prend beaucoup de place mais avec des carburants recombinés à partir d'hydrogènes bas carbone. Les 2 grandes classes c'est de l'ammoniac bas carbone ou du méthanol bas carbone. Chacun ayant ses avantages et ses inconvénients. Comment dire... CMA CGM est en train d'investir plutôt sur la technologie méthanol, ils ne sont pas encore annoncés à Dunkerque, ce n'est pas des aussi gros bateaux mais c'est un peu vers cela, il y a d'autres armateurs qui vont plutôt vers l'ammoniac. Entre les 2, il y aura le biogaz, cela veut dire qu'effectivement, il y a un certain nombre de porte-conteneurs qui dans le monde qui tourneront au biogaz, mais le biogaz, c'est du méthane... C'est du méthane qui a d'une manière ou d'une autre soit été produit directement à partir d'un méthaniseur etc... Vous connaissez le sujet, soit un méthane qui a fait l'objet d'un échange de crédits verts mais sur le fond rien ne ressemble plus à du méthane qu'un autre méthane... Sur le fond pour ce qui est de la pollution directe, ce sera pareil, ce sera toujours du méthane, même si c'est du biogaz. Le biogaz, c'est la source, après c'est du gaz comme les autres quoi... Cela vous le savez parce que du biogaz, il y en a partout. Sur la Vélomaritime, David ? Alors comment elle sera notre Vélomaritime ?

**Monsieur LEFRANC** : Merci, alors le Port a pris l'engagement, il y a plus de 2 ans maintenant de favoriser également les mobilités alternatives à la voiture sur la zone industrialo portuaire et ça se matérialise concrètement pour le projet CAP 2020 par des voies douces qui seront protégées et séparées des voiries sauf au niveau des ouvrages d'art mais pour le reste sur l'ensemble des voies douces, ce sera vraiment des voies douces sécurisées. Ce ne sera pas la piste cyclable avec la bande réfléchissante qui fait 1 mètre de large le long de la route, ce sont vraiment comme on peut le voir en Belgique assez souvent des voies douces vraiment protégées. Donc oui il y aura effectivement des pistes cyclables et on commencera évidemment par celle de la route inter-atlantique qui est au sud dès l'année prochaine.

**Monsieur le Maire** : Oui, Alain BOONEFAES,

**Monsieur BOONEFAES** : Est-ce qu'il a été envisagé de créer une liaison avec le canal Seine Nord dès que celui-ci sera en service pour l'évacuation des conteneurs ?

**Monsieur GEORGES** : Non seulement c'est envisagé mais elle existe : le canal à grand gabarit Dunkerque Escaut est naturellement connecté au canal Seine Nord. Au-delà de ça, on va même travailler à la sécurisation à long terme de ce canal et on participe en coopération avec VNF à la sécurisation voire même peut-être au doublement d'une des écluses qui est à Arques, Saint-Omer. Donc oui, oui c'est stratégique cela.

**Monsieur le Maire** : Il y a souvent eu le débat sur la hauteur des ponts, donc de ce fait là, certains ont compris qu'il y avait un problème mais...

**Monsieur GEORGES** : Non, non, il y a de la marge...

**Monsieur le Maire** : Je vais te laisser répondre mais...

**Monsieur GEORGES** : Il y a de la marge...

**Monsieur le Maire** : Voilà, il n'y a pas que les péniches avec 3 ou 4 niveaux de conteneurs quoi... Ce n'est pas la base majeure du trafic...

**Monsieur GEORGES** : Non, il y a de la marge...

**Monsieur le Maire** : D'autres questions ? Jean-Pierre HERBEZ ?

**Monsieur HERBEZ** : Pour en revenir à l'obligation des navires qui ont l'incapacité de se brancher, est-ce qu'ils seront tenus de se brancher électriquement ? Est-ce que c'est une obligation ?

**Monsieur GEORGES** : Alors c'est une obligation du règlement européen à partir de 2025, ce qui n'est pas encore très clair c'est comment va s'orchestrer cette obligation entre l'obligation des Ports à fournir ce système et l'obligation des bateaux à l'utiliser ? Mais on est dans le cadre d'un règlement européen qui va vers l'obligation. Ce sera l'obligation de l'utiliser si on peut l'utiliser, on ne va pas mettre tous les bateaux au rancard effectivement en 2025... Encore que des fois, il y a des règlements, vous savez, au niveau mondial, il y a un règlement de l'OMI qui a été mis en œuvre en 2023 qui dit qu'il y a un certain nombre de bateaux, s'ils ne respectent pas un certain nombre de normes, comment dirais-je, de pollution, et bien ils ont obligation de ralentir...

**Monsieur le Maire** : Oui, c'est déjà commencé...

**Monsieur GEORGES** : Cela a déjà commencé donc voilà... On peut aussi avoir des normes environnementales qui s'appliquent à des bateaux qui ne sont pas tous neufs...

**Monsieur HERBEZ** : Et j'aurais aussi une autre question concernant le QPO, vous savez qu'aujourd'hui c'est une calamité pour Gravelines, qu'on est énormément pollué par les poussières. On s'est trouvé dans une situation très agréable quand il a perdu de l'activité,

aujourd'hui c'est de nouveau le cas d'autant que les vents qui étaient dominants d'Ouest avant, et bien de plus en plus depuis 6 ans, 6 ans et demi, on a de plus en plus de vent de Nord-Est, comme les navires vont arriver sur la partie Est, la partie Ouest sera-t-elle utilisée pour augmenter la capacité du QPO, ce qui entraînerait encore plus de pollution ?

**Monsieur GEORGES** : Alors 3 choses, on a fait un appel à manifestation d'intérêt pour le QPO et vous savez que la majeure partie sera plutôt utilisée par une usine, une usine qui sera propre c'est une usine dans le secteur filière batteries néanmoins il y aura toujours une activité de l'entreprise QPO SAS, la même que celle qui exploite actuellement mais avec un renforcement des normes et notamment ils se sont engagés à mettre des protections de type hangar donc cela c'est un 1<sup>er</sup> point. 2<sup>ème</sup> point c'est que l'activité actuellement, ce n'est pas vrai, cela n'a rien avoir avec ce que ça a pu être avant, on est largement en dessous du million de tonnes/ an, je vous rappelle le QPO c'était jusqu'à 2 millions de tonnes et on a démantelé au QPO tout ce qui était les engins de parcs qui permettaient d'avoir des tas de plus de 10 mètres, 12 mètres. Les tas actuellement se font naturellement car ce sont des tas qui ne se font pas avec des roues pelles et des choses comme cela, qui font actuellement moins de 5 mètres. Alors j'ai eu l'occasion de le dire en commission ici, il ne faut pas qu'il y ait comment dirais-je d'hypovigilance ni de lassitude surtout du citoyen, il y a des dispositifs qui alertent, il faut qu'ils continuent à être alertés, vous dites tous les dispositifs exacts et on s'était promis de faire un bilan sur ce point. Je note qu'en juin, je crois, il y a eu un bilan qui a été fait par la DREAL de toutes les émissions du coin, et ce n'est pas le QPO qui a été noté comme le mauvais élève d'ailleurs de la zone industrielle. Mais bon vigilance, vigilance et vigilance, vous avez raison mais on n'est pas dans le QPO d'avant... Après, je vous ai dit que le vrac se diminuait et qu'il y avait de plus en plus de conteneurs, il faut aussi qu'on puisse continuer, soit à titre transitoire, soit pour certains matériaux et les matériaux d'avenir ce n'est pas seulement le charbon ou les minerais, à avoir un traitement de vrac et le QPO c'est un quai exceptionnel d'accès maritime par 18 mètres et on ne va pas non plus se priver des capacités maritimes de ce quai en eaux profondes. Mais le QPO d'aujourd'hui n'est pas le QPO d'hier et le QPO de demain ne sera pas le QPO d'aujourd'hui, ce sera un autre.

**Monsieur le Maire** : Il y avait Daniel WILMOT qui voulait terminer ?

**Monsieur WILMOT** : Oui, une dernière question pour ma part, lors de la 1<sup>ère</sup> extension du quai de 600 mètres, les riverains Loonnois s'étaient plaints des battements des pieux, du bruit que cela faisait par nuit de mémoire. Est-ce qu'on doit avoir ce point de vigilance ? C'est-à-dire que lors du chantier, allez-vous travailler continuellement à battre les pieux et ainsi occasionner de nouveau des nuisances sonores par nuit ?

**Monsieur GEORGES** : Je pense que je n'ai pas l'expertise de ce genre de choses mais qu'effectivement ce que je sais par contre c'est qu'il y a différentes techniques de quai, il y a les quais à pieux pour faire des palplanches et il y a les quais à béton, ce ne sont pas les mêmes techniques et je crois que ce sont plutôt les quais à palplanche acier qui font plus de bruit, aujourd'hui je ne sais pas vous dire quel sera le mode de construction, cela dépendra du prix comparatif du béton et du métal à cette échéance et les marchés ne sont pas encore passés pour le quai. Si on arrive à avoir les autorisations et à tout lancer, ce sont des travaux qui se dérouleraient plutôt David en 2025 c'est cela ? Fin 2024, 2025... Après effectivement il faut qu'on prenne en compte la durée des travaux... Je ne sais pas David, si c'est prévu H24 ou quoi que ce soit ? Je ne sais pas ce qui avait été prévu mais ce qui est sûr c'est qu'on peut faire le bon retour d'expérience des 600 mètres passés pour essayer d'améliorer les conditions pour les 1 000 mètres futurs.

**Monsieur le Maire** : Sur ce sujet du bruit, il y avait Aquanord qui s'était, je crois, manifesté par rapport à l'élevage de production de bars et de dorades par rapport aux vibrations etc... Donc ce sera aussi un point à voir avec eux, je sais que Philippe RIERA m'avait sollicité sur ce sujet par rapport à tout ce qui est comportement de la production, enfin voilà c'est un sujet qu'il faudra regarder quand même...

**Monsieur GEORGES** : Mais je voudrais revenir sur l'environnement, l'environnement on est soumis et c'est normal à des avis environnementaux multiples et variés, on fait des mesures de compensation, on fait des mesures d'abord d'évitement. La règle, c'est d'abord l'évitement des nuisances tant qu'on peut le faire. 2<sup>ème</sup> règle, si on n'arrive pas à éviter, c'est réduire. Et si on n'arrive pas à réduire, on compense. On parle beaucoup des mesures de compensation pour ce qui est de la biodiversité, pour ce qui est des eaux humides et ce principe d'éviter et réduire, il vaut pour tous les types de nuisances, il vaut aussi pour les nuisances sonores, il vaut pour tous les impacts. Et si on est soumis à des autorisations environnementales et des avis, c'est pour notre bien, et pour le vôtre c'est pour que les projets s'améliorent continuellement. Plus il y a d'avis, plus on s'améliore et chaque fois on progresse, c'est la logique. On progresse au cours d'un projet parce que ce sont des projets longs, cela veut dire qu'on peut progresser pendant toute la durée d'élaboration du projet et puis on progresse aussi pour les projets futurs. Je suis plutôt heureux d'être dans un pays où effectivement on a cette réglementation et ce principe des avis multiples environnementaux, certains réglementaires d'autres étant plus volontaires, je parlais tout à l'heure de la surveillance du QPO, on a des mesures qui sont volontaires, cela fait partie du monde normal dans lequel on vit, de préparer l'avenir en renforçant les politiques environnementales, en renforçant tous les dispositifs volontaires ou pas, d'atténuation, d'évitement, et nous, on n'a pas la science infuse. On a notre expertise technique qui nous permet d'appliquer ce genre de choses, mais on est d'abord et avant tout à l'écoute du citoyen et de leurs représentants tant qu'ils peuvent nous aider à améliorer les choses, franchement, et c'est dans cet esprit-là qu'on vient vous voir.

**Monsieur le Maire** : Merci, pas d'autres interventions ? Peut-être un dernier mot sur la création d'emplois escomptés avec la création du Port ? Autant sur les usines, les chiffres ont été donnés, autant sur le Port, c'est peut-être plus difficile, il y a des règles... Est-ce qu'on peut avoir des données là-dessus ?

**Monsieur GEORGES** : Cela participe d'un ensemble, je n'ai pas les chiffres en tête, tu as les chiffres David ?

**Monsieur LEFRANC** : Je crois qu'on a indiqué dans le dossier un nombre d'emplois mais à horizon 2032 sur l'ensemble de la région Hauts de France en fait, dans le domaine de la logistique et du conteneur en particulier, il y a les emplois directs qui sont quand même assez modestes traités au niveau du terminal mais il y a tout ce qui découle en fait du traitement des conteneurs derrière : la logistique, le réemballage, etc... les entrepôts, ce sont les emplois indirects et induits, et on parle d'un peu plus de 8 700 emplois sur la région Hauts de France.

**Monsieur GEORGES** : Une fois de plus, il n'y a pas d'un côté le Portuaire, de l'autre côté l'industrie et 3<sup>ème</sup> point la logistique, il y a un ensemble, l'attractivité en termes économique et en termes d'emplois, c'est un tout et si des entreprises viennent à Dunkerque c'est d'abord souvent parce qu'il y a un Port. Un Port qui sera capable de répondre à leurs attentes en termes de qualité de service, ce ne sera pas décompté dans les emplois du Port mais cela fait partie des critères sinon ils n'iraient pas sur un Port, ils viendraient ailleurs. C'est pour cela que je suis assez prudent à l'analyse micro, comment dirais-je, des emplois créés par le Port, par contre

évidemment que cela s'inscrit dans la progression globale d'emplois de la zone industrialoportuaire tels qu'ils sont annoncés entre 15 000 et 20 000 c'est cela...

**Monsieur le Maire** : Oui c'est vrai que moi, en tant que Maire de Gravelines, je suis aussi demandeur à ce qu'à terme il puisse y avoir un certain nombre de Gravelinois qui puissent travailler dans le cadre des emplois dits de « dockers », voilà, donc cela c'est une vieille demande que j'ai eue l'occasion d'exprimer à plusieurs occasions mais voilà si on veut développer l'acceptabilité, cela passe aussi par un certain nombre de Gravelinois et d'autres de l'Ouest qui puissent travailler dans ces fonctions. Je sais qu'il y a une tradition familiale, mais bon je pense qu'il faut, à un moment donné, essayer d'élargir le spectre à l'échelle de la CUD au moins...

**Monsieur GEORGES** : Vous savez, je ne suis pas d'une famille de dockers personnellement... Mais je suis avec vous pour porter ce message...

**Monsieur le Maire** : Bien voilà... Je n'ai pas de problème avec Franck GONSSE, j'ai déjà eu l'occasion de lui dire, je pense que cela me paraît important si on veut que l'acceptabilité soit vraiment partagée territorialement... C'est quand même un sujet... Je connais quelques Gravelinois qui travaillent sur le Port, mais vraiment cela se compte sur les 2 mains... Je pense que les Grand-Fort-Philippoïis, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup plus, enfin voilà etc etc... Les Loonois, je n'ai pas forcément tout en tête, mais c'est important je pense, si on veut que... C'est comme la centrale, je vois Modou FALL, chef de tranche qui est là, c'est comme s'il n'y avait pas de Gravelinois qui travaillaient à la centrale... Je veux dire, à un moment donné, ça questionnerait, et l'acceptabilité de la population envers la centrale ne serait pas la même. Donc je crois que c'est quand même un élément dans la durée, même s'il y a des habitudes, il faut peut-être un peu bousculer c'est quand même un élément qui me semble moi assez important. Merci pour cet échange.

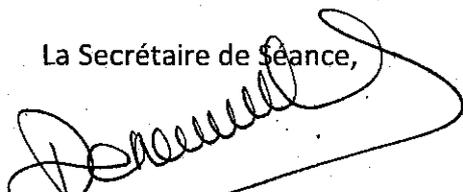
**Monsieur GEORGES** : Merci de votre invitation.

**Monsieur le Maire** : On va suivre tout cela de près, on est mobilisé, c'est quand même une chance que le Port de Dunkerque puisse être dans cette compétition mondiale, ce n'était pas forcément toujours évident, moi qui ai un peu d'ancienneté maintenant, j'ai vu différentes phases, des phases de doutes, des phases d'espoir, et là on est quand même dans des phases de croissance réelle et de projets, donc c'est quand même tout à fait enthousiasmant et significatif pour toutes celles et ceux qui voudront travailler sur notre secteur, voilà merci à tous les 2 et puis à très bientôt et en avant le Grand Port.

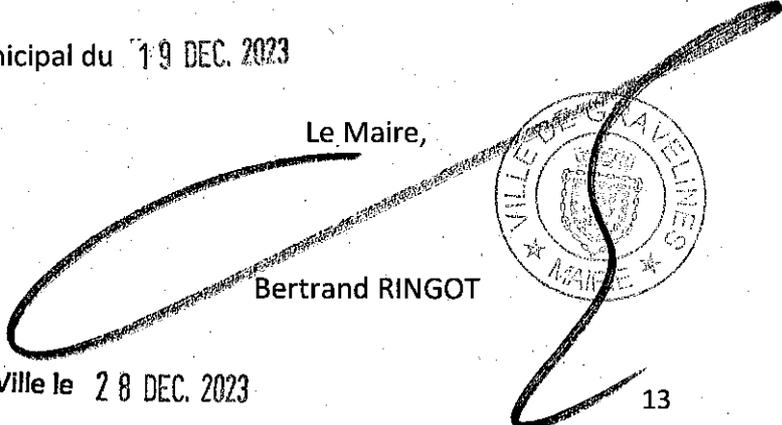
**Monsieur LEFRANC** : Merci Monsieur le Maire, merci mesdames et messieurs.

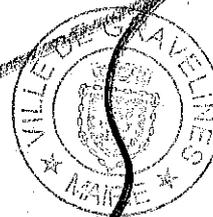
Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 DEC. 2023

La Secrétaire de séance,

  
Christelle DENEUVILLE

Le Maire,

  
Bertrand RINGOT



Mis en ligne sur le site de la Ville le 28 DEC. 2023

